



Circular Wallonia

Stratégie de déploiement de l'économie circulaire

Juillet 2020



Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	État des lieux et opportunités	8
III.	La Wallonie circulaire.....	13
	Visions et objectifs	13
	L'approche opérationnelle de la Wallonie	14
IV.	Chemin vers une économie circulaire.....	16
	Premier axe — Production et offre de biens et services circulaires.....	17
	Ambition 1 : Être une Région avec un écosystème économique et industriel engagé dans l'économie circulaire	18
	Ambition 2 : Être une Région pionnière dans les innovations circulaires et leader au niveau européen.....	24
	Ambition 3 : Être une Région qui gère ses ressources naturelles de manière circulaire (eau, bois, sols, biomasse, etc.).....	29
	Deuxième axe — Demande et consommation de biens et services circulaires	32
	Ambition 4 : Mettre en capacité les consommateurs	32
	Ambition 5 : Faire de la Région un acheteur exemplaire	35
	Troisième axe — Mobilisation de tous les acteurs	37
	Ambition 6 : Informer, éduquer et former tous les acteurs à l'économie circulaire	37
	Ambition 7 : Mettre en place une dynamique pérenne avec les acteurs de la Région	41
	Quatrième axe — Gestion des déchets-ressources	43
	Ambition 8 : Faire de la prévention des déchets une obligation pour tous	45
	Ambition 9 : Améliorer les connaissances relatives aux déchets-ressources.....	47
	Ambition 10 : Amplifier la politique de tri à la source et le recyclage de qualité des déchets.....	49
	Cinquième axe — Chaînes de valeur prioritaires.....	51
	La construction et les bâtiments	52
	L'industrie alimentaire et les systèmes alimentaires	52
	Les matières plastiques	52
	Le transport (en ce compris les batteries et véhicules)	52
	La métallurgie	52
	L'eau	52
	Les textiles.....	52
V.	Gouvernance.....	53
	Les instances de gouvernance de la Stratégie	53
	Une approche qui favorise l'animation, la mobilisation, et le networking	60
VI.	Monitoring.....	60

I. Introduction

La Wallonie **nourrit une triple ambition : une ambition sociale, une ambition écologique et une ambition économique**¹. Le déploiement d'une économie circulaire contribuera à l'atteinte de cette triple ambition. L'économie circulaire peut, en effet, permettre à la Wallonie de gagner en prospérité tout en apportant **une solution aux défis sociétaux** auxquels elle fait face, qu'il s'agisse de la pauvreté, des changements climatiques, de la perte de la biodiversité ou de l'épuisement des ressources naturelles.

Plus de résilience face aux crises

La récente pandémie mondiale a mis en exergue la vulnérabilité de notre économie face à des éléments externes liés à la mondialisation des chaînes de valeur. Le déploiement de l'économie circulaire dans le contexte économique actuel peut et doit contribuer à la relance de l'économie et à la mise en place d'une économie régénérative qui opère dans les limites de la planète. Cette transition permettra également à la Wallonie d'améliorer sa résilience face aux futures crises, en intégrant pleinement le changement de cap imposé notamment par le dérèglement climatique et en s'assurant notamment **une plus grande indépendance en termes de ressources et par rapport à des chaînes logistiques globales**. Dans ce cadre-là, une réflexion sur la relocalisation² de certaines filières, comme le secteur de la santé (dont la production de médicaments et d'équipements), les productions agricoles, l'alimentation et le textile, et sur la sécurité d'approvisionnement de secteurs prioritaires wallons, doit être amorcée.

Des opportunités économiques à saisir

L'économie circulaire contribue à la **croissance économique et à la compétitivité**, en développant de nouveaux produits, procédés ou encore services, dont certains à forte valeur ajoutée. Les pratiques d'économie circulaire permettent de **découpler croissance économique et utilisation des ressources naturelles**, de manière à réduire les impacts environnementaux associés, tout en renforçant la compétitivité des entreprises et en créant des emplois.

L'économie circulaire est **une source d'innovation** pour les entreprises ; elle offre une opportunité de produire différemment, de proposer des services variés, de permettre une réutilisation efficace des ressources existantes, d'offrir de nouvelles manières de consommer, d'éviter les pertes et les gaspillages, et de gagner ainsi en rentabilité. De nouveaux modèles économiques apparaissent, qui bousculent les modes de pensées et les secteurs d'activités traditionnels. Les entreprises wallonnes gagneront à se positionner en pionnières sur le marché belge et européen, voire mondial.

Ainsi, à travers de nouvelles technologies et pratiques innovantes, l'économie circulaire contribuera à la transition énergétique et à celle vers le « zéro-déchet », en permettant la

¹ Phrase d'introduction de la Déclaration de Politique Régionale (DPR) 2019-2024. https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf

² La relocalisation de certains secteurs produisant des biens essentiels ne doit pas être confondue avec une « démondialisation ». Cette dernière reste indispensable pour assurer le niveau de vie de la population et apporter des solutions aux problématiques existantes (environnementales, sociales, etc.).

réduction de la consommation de matières premières et d'énergie. Elle permet notamment la préservation des ressources dites stratégiques.

La transition numérique et l'économie circulaire sont fortement liées. D'un côté, les outils et usages numériques constituent des leviers ou des accélérateurs pour mettre en œuvre la transition vers l'économie circulaire. De l'autre, les gains de productivité sur les ressources apportées par l'économie circulaire ainsi que la récupération et la valorisation des matières contenues dans le matériel électronique (métaux et terres rares) sont indispensables, sans quoi les citoyens ne pourront pas bénéficier de tout le potentiel de la **révolution numérique** et de l'intelligence artificielle.

De la création d'emplois et d'entreprises en Wallonie

Mettre en œuvre une stratégie d'économie circulaire, c'est également mettre en place les conditions de relocalisation d'activités, et c'est **saisir des opportunités** de nouvelles activités à haut potentiel d'emplois. Les emplois créés par l'économie circulaire seront en très grande partie non délocalisables car basés sur de la proposition de services, d'échanges et coopérations ou sur de l'animation territoriale; ils peuvent aussi offrir des voies de **reconversion pour les travailleurs de secteurs en déclin**. Une attention particulière sera portée aux très petites (TPE) et aux petites et moyennes entreprises (PME) afin de les soutenir face à ces défis. Par ailleurs, une attention sera également portée aux grandes entreprises qui peuvent avoir un effet levier important en termes d'emplois et d'activités économiques avec un effet d'entraînement important pour les PME.

L'économie sociale sera aussi au cœur de cette stratégie : les initiatives déjà prises depuis plusieurs années méritent d'être poursuivies et renforcées pour favoriser la réutilisation, et soutenir le développement et l'insertion sociale par l'accès à l'emploi des personnes moins qualifiées, en rupture sociale ou ayant un handicap.

Pour un environnement préservé et régénéré

Au travers du déploiement de l'économie circulaire, la Wallonie entend évoluer vers une **société prospère et durable, dans laquelle les aspects économiques, sociaux et environnementaux de son développement se renforceront**.

La Région consommera les ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, en respectant les limites planétaires. L'air, l'eau, les minerais et métaux, les sols, la biomasse, la biodiversité et les services écosystémiques en général seront pris en compte dans cette stratégie pour éviter au maximum les impacts négatifs des modes de consommation et de production sur l'environnement, pour progressivement régénérer la biodiversité et les écosystèmes et réduire les émissions de gaz à effet de serre³, notamment.

L'économie circulaire visera également à promouvoir les solutions fondées sur la nature, c'est-à-dire des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis sociétaux de manière efficace et

³ L'économie circulaire est un élément incontournable du Plan Air Climat Energie (PACE) qui doit permettre à la Wallonie d'accélérer sa transition vers une société bas carbone, au travers d'un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -55% par rapport à 1990 en 2030 et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, de façon à rencontrer les objectifs de l'Accord de Paris de 2015.

adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité. Ces solutions constituent une excellente opportunité d'optimisation d'utilisation des ressources.

L'aspect territorial est un maillon essentiel pour déployer les solutions promues par l'économie circulaire et offrir des opportunités de création de valeur tout en valorisant les potentialités et ressources locales. En effet, en agissant de manière intégrée, l'aménagement des territoires peut contribuer à limiter les approches en silo. Cela peut permettre que toutes les ressources du territoire soient mobilisées, notamment, en repensant la planification et l'aménagement en termes d'optimisation de flux de matières et d'énergie, de synergies, de substitution, en optimisant l'usage des espaces par la mutualisation, le partage, la multiplication des fonctions associées aux lieux. La transition vers une économie circulaire aura également un impact sur la mobilité et le transport dont celui des marchandises.

Une dynamique internationale

Cette transition vers une économie circulaire s'inscrit pleinement dans l'atteinte des 17 **Objectifs de développement durable**⁴ adoptés au niveau des Nations unies, en particulier dans l'atteinte des objectifs 8 « Travail décent et croissance économique » et 12 « Modes de consommation et production durables ». Elle vise également à contribuer aux engagements internationaux en matière de protection de l'environnement ; citons en particulier l'Accord de Paris sur les changements climatiques et la Convention des Nations unies sur la biodiversité.

L'économie circulaire est aujourd'hui un thème majeur de l'agenda international et européen. Elle figure notamment parmi les thèmes prioritaires du **Pacte vert européen** qui en a fait un de ses axes de base « Mobiliser l'industrie pour une économie propre et circulaire », des directives en matière de déchets, et a fait l'objet en mars 2020 d'un deuxième plan d'actions de la Commission européenne. Selon la Commission européenne qui promeut une transition verte et numérique, les technologies numériques s'avèrent d'une importance cruciale pour atteindre les objectifs fixés par le Pacte vert.

Avec cette stratégie, la Wallonie veillera à s'inscrire dans cette dynamique ainsi qu'à renforcer et coordonner les politiques publiques en son sein et avec les autres niveaux institutionnels.

Les principes de l'économie circulaire

S'il existe de nombreuses manières de définir l'économie circulaire, il existe néanmoins un consensus des experts sur le fait que les éléments suivants constituent le cœur de ce modèle :

- L'optimisation de l'utilisation des ressources, quelles qu'elles soient ;
- Le découplage de la croissance économique et de la consommation de ressources.

La Commission européenne définit l'économie circulaire comme une économie dans laquelle « les produits et les matières conservent leur valeur le plus longtemps possible ; les déchets

⁴ La Commission européenne compte également atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies d'ici 2030. L'Union européenne a d'ailleurs commencé à intégrer ces objectifs dans son analyse annuelle des politiques budgétaires nationales, dans ce que l'on appelle le Semestre européen. Les questions liées à l'économie et à l'emploi y sont analysées avec une attention particulière.

et l'utilisation des ressources sont réduits au minimum et, lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues dans le cycle économique afin d'être utilisées encore et encore pour recréer de la valeur »⁵.

Ainsi, l'économie circulaire touche à l'ensemble du cycle de vie des produits et services. Elle vise à maintenir la valeur et l'utilité des produits ainsi que des ressources à leur plus haut niveau de valeur, en dépassant largement la vision restreinte de la seule gestion des déchets ou de l'efficacité des ressources dans les modes de production. Un principe également associé à la mise en œuvre de l'économie circulaire est la préservation et la régénération du capital naturel.

Les domaines d'actions de la Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire

Les cinq domaines d'action suivants sont au cœur de la Stratégie :

1. **Production et offre de biens et services** : ce domaine porte notamment sur la production et l'offre de services au travers d'un approvisionnement durable en ressources⁶ qu'elles soient renouvelables ou non, à l'écoconception, au développement de la symbiose industrielle et à la mise en place de l'économie de la fonctionnalité ;
2. **Consommation et demande de biens et services** : ce domaine porte notamment sur la consommation responsable, la consommation collaborative, l'allongement de la durée d'usage (notamment le recours au réemploi et à la réparation), et les changements de comportements ;
3. **Mobilisation des acteurs** : ce domaine est relatif au rôle des acteurs dans la transition vers une économie circulaire. La mise en œuvre de cette transition nécessite l'implication de différents acteurs tels que le secteur public, les entreprises, le secteur associatif, les citoyens, les villes et les communes. Tous les acteurs ont un rôle à jouer et il est essentiel de les inclure dans le déploiement des boucles de valeur, et d'encourager les partenariats dans les projets en économie circulaire.
4. **Gestion des déchets**⁷ : ce domaine porte sur les différentes stratégies de prévention et de gestion des déchets et matières en se basant sur l'échelle de Lansik et l'échelle de Moerman (pour les déchets alimentaires). Même si la production et la consommation responsables, ainsi que la gestion efficiente des sous-produits, sont de nature à limiter la production des déchets (prévention, réduction à la source), la gestion des déchets générés doit d'abord favoriser la valorisation de la matière (recyclage, compostage) et, à défaut, la valorisation énergétique.
5. **Filières/chaînes de valeurs prioritaires** : ce domaine porte sur six chaînes de valeurs identifiées comme prioritaires pour la Wallonie, c'est-à-dire la construction et les bâtiments, l'industrie alimentaire et les systèmes alimentaires, les matières plastiques, le transport, la métallurgie, l'eau et les textiles.

⁵ Définition de la Commission européenne.

⁶ Par approvisionnement durable, nous entendons le fait de prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et exploitation, mais également ceux associés à leur stockage et à la logistique.

⁷ Mise en œuvre via certaines actions prioritaires du Plan wallon des déchets-ressources, avec potentiellement certaines actions renforcées et/ou complétées pour assurer des synergies avec les autres champs d'actions de la Stratégie.

Une dynamique régionale à renforcer

La Wallonie ne part pas d'une page blanche. Ces dernières années, une variété d'initiatives et de dispositifs ont vu le jour notamment en matière d'accompagnement, de financement de projets, de réutilisation, de réemploi et de gestion des déchets-ressources.

Le Plan wallon des Déchets-Ressources (PWD-R), adopté le 22 mars 2018, a marqué une évolution dans la politique de gestion des déchets en y intégrant les principes de l'économie circulaire.

Une résolution visant à soutenir le développement de l'économie circulaire en Wallonie a été adoptée à l'unanimité par le Parlement wallon le 3 mai 2019. Les travaux réalisés dans le cadre de cette résolution ont mis en avant l'importance d'adopter une Stratégie régionale rassemblant les différents acteurs et exploitant le potentiel considérable de l'économie circulaire pour la Wallonie.

Vu la transversalité des enjeux, d'autres plans et stratégies de la Région abordent certains pans de l'économie circulaire, notamment : le Plan Wallon des Déchets-Ressources, le Plan Air Climat Energie, Get Up Wallonia !, la Stratégie de développement durable, la Stratégie de Spécialisation intelligente. Une liste de ces stratégies et plans en lien avec l'économie circulaire est consultable dans la note préparatoire de cette Stratégie.

Cette Stratégie chapeaute, articule et complète ces plans et initiatives, dans le but de renforcer et d'amplifier la dynamique régionale.

Ainsi, à travers cette Stratégie, le Gouvernement wallon entend accélérer le déploiement d'une économie qui répond à la triple ambition fixée dans la Déclaration de Politique Régionale. Le chemin tracé dans les chapitres suivants contribuera à une **Wallonie prospère, durable et motrice du progrès** en Belgique et en Europe.

II. État des lieux et opportunités

Cet état des lieux et des opportunités met en exergue certaines parties du chapitre sur la situation actuelle, qui figure dans le rapport préparatoire annexé à la stratégie.

Activité économique et marché du travail en Wallonie

Malgré une légère stabilisation sur les dernières années, l'industrie voit sa part dans l'économie diminuer au profit d'une **tertiarisation de l'économie**. Néanmoins, cette situation n'est pas propre à la Wallonie ou à la Belgique, cela se produit dans nombre de pays européens et il s'agit d'une tendance de long terme. En 2018, l'industrie wallonne représentait 23 % de la valeur ajoutée brute et 18 % de l'emploi intérieur total.

En outre, **ce sont les services qui sur les années récentes ont contribué le plus à la croissance de l'activité économique wallonne. Certaines branches d'activités industrielles** contribuent grandement à la croissance de la valeur ajoutée brute wallonne ces dernières années, avec une importance notable du secteur de la construction, des industries alimentaires, de l'industrie pharmaceutique et de la fabrication de produits métalliques.

L'emploi total, tant salarié qu'indépendant était de 1 281 208 personnes en Wallonie en 2018, se ventilant entre personnes salariées et indépendantes (respectivement 82 % et 18 %). La situation observée pour la valeur ajoutée se remarque aussi au niveau de l'emploi intérieur wallon, à savoir qu'au cours des années récentes, un plus grand nombre d'emplois a été créé dans le **secteur des services** et que **plus de 80 % de l'emploi total** se retrouvent dans ce même secteur.

Alors que nous assistons à de profonds changements économiques (tertiarisation, fragmentation et mondialisation des processus de production de biens et services, récession mondiale), **l'industrie se doit d'être au cœur de notre économie**. En effet, l'industrie reste un facteur clé de notre développement économique et de notre résilience, pour innover, pour améliorer notre productivité, pour construire la croissance de demain et pour exporter davantage.

Consommation en matières et productivité des ressources

La consommation intérieure de matières⁸ porte sur les matières suivantes : les métaux, les minéraux non-métalliques (minéraux de construction, minéraux industriels), la biomasse (bois, nourriture) et les combustibles et matières d'origine fossile. En Wallonie, elle est estimée à 20,6 tonnes par habitant en 2013, un niveau plus élevé que la Belgique (13,6 tonnes/habitant) ou que l'UE-28 (13 tonnes/habitant). Celle-ci a diminué de près de 7 % entre 2002 et 2013, passant de 78,6 à 73,3 millions de tonnes sur la période, ce qui s'explique par une évolution globale à la baisse des exportations.

Ces chiffres doivent cependant être nuancés, la consommation intérieure de matières ne tient compte que des flux de matières apparents et serait donc supérieure si l'on intégrait les flux

⁸ L'utilisation des ressources naturelles est mesurée par l'indicateur appelé « consommation intérieure de matières » (en anglais « Domestic Material Consumption », DMC) qui correspond aux prélèvements locaux utilisés et aux importations internationales auxquelles on soustrait les exportations internationales. (<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/RESS%201.html>)

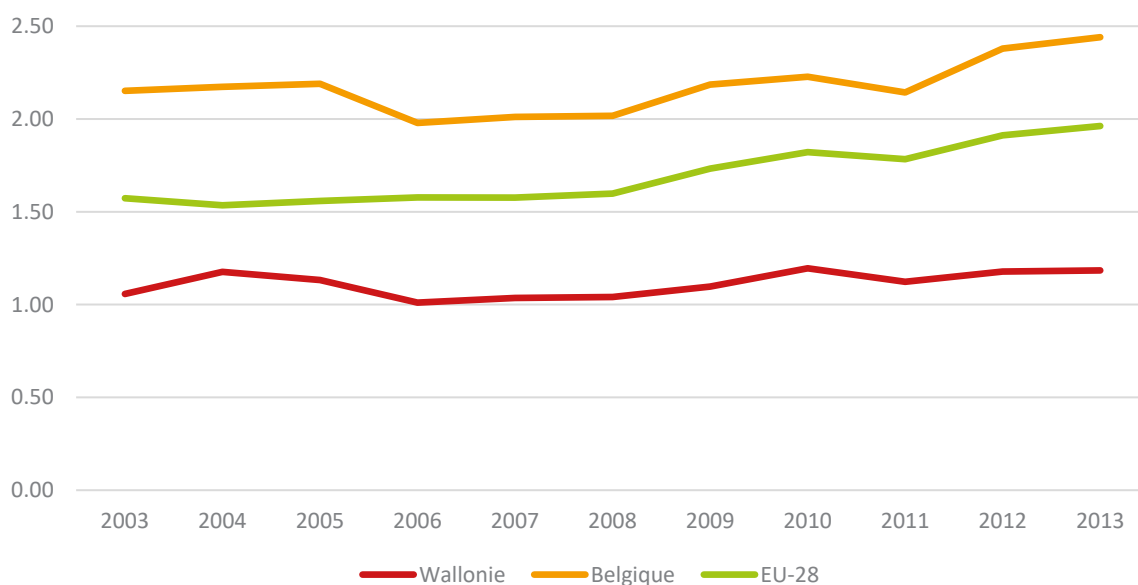
indirects qui ne sont pas physiquement importés ou exportés et qui prennent part au cycle de vie d'un produit (la consommation intérieure de matières passerait d'après certaines études à 133 Mt à la place de 73 Mt).

Toute activité économique nécessite des ressources et de l'énergie. Cette relation entre l'activité économique et les ressources utilisées peut se quantifier à l'aide d'indicateurs, souvent harmonisés au niveau européen. Parmi ceux-ci, figure la productivité des ressources.

La productivité des ressources⁹ reflète la valeur de l'activité économique (PIB) par unité de ressource consommée (DMC) par l'économie et s'exprime en euros par kilogramme de matières.

En Wallonie, sa valeur était de 1,18 €/kg en 2013, en légère augmentation sur 10 ans mais de loin **inférieure à la valeur belge ou européenne** (graphique 1). Plus la productivité de ressources est élevée, plus l'utilisation des ressources est jugée efficiente.

Graphique 1 : Productivité des ressources en €/kg



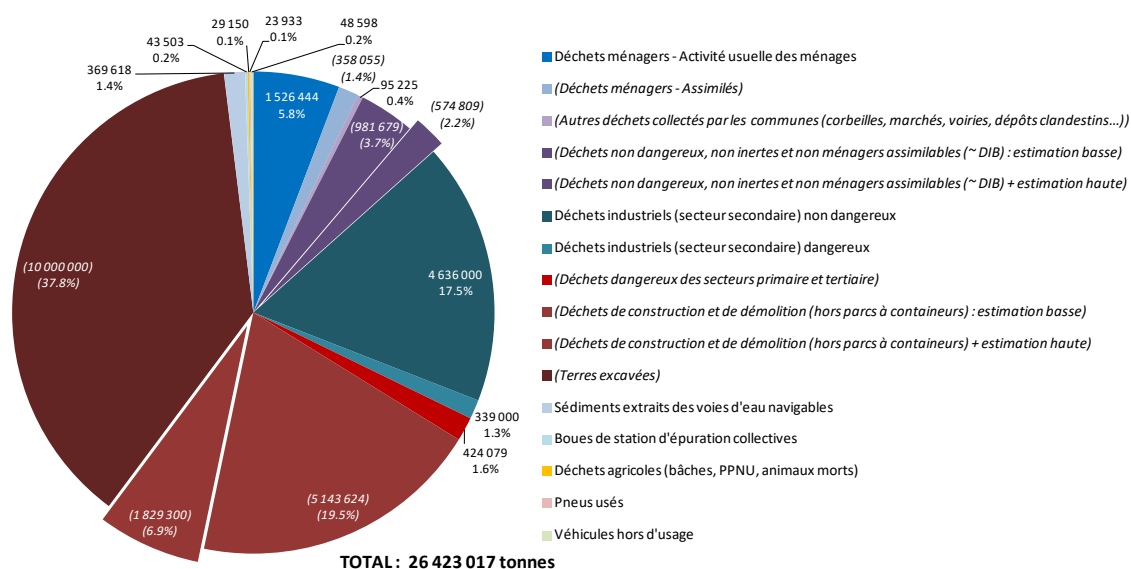
Source : ICEDD, Eurostat ; Calculs IWEPS (juin 2020)

Génération de déchets en Wallonie

Environ 26 500 kilotonnes de déchets sont générés annuellement en Wallonie. Le graphique ci-dessous illustre la part importante du secteur tertiaire (y compris de la construction) dans la quantité totale de déchets produits.

⁹ Source : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/productivite-des-ressources/>

Estimation du gisement total de déchets en Wallonie par catégories de déchets (2012-2013)



Les gisements de déchets pour lesquels persistent des incertitudes sont indiqués en italique et entre parenthèses

Concernant les déchets industriels¹⁰ en particulier, les valorisations matières¹¹ et énergétiques représentaient respectivement 79,5 % et 14,5 % du gisement de 4 584 kt de déchets industriels gérés en 2016 (sur base des résultats obtenus pour un échantillon d'entreprises¹²). Sur la période 1995 - 2016, ces proportions étaient estimées en moyenne à 89,5 % et 10,1 %. Les principaux flux de déchets valorisés étaient des résidus d'opérations thermiques (laitiers, scories ou cendres volantes) valorisés en cimenterie ou en génie civil, des déchets végétaux (pulpes, radicelles ou mélasse) valorisés en tant que nourriture pour le bétail et des déchets métalliques ferreux (mitrilles, pailles et chutes diverses) recyclés en métallurgie et production métallique.

Modes	kt	%
Valorisation matières non métalliques	1 384	54.1%
Valorisation matières métalliques	349	13.7%
Valorisation énergétique	562	22.0%
Autres valorisations	4	0.2%
Incinération	3	0.1%
Mise en centre d'enfouissement technique	222	8.7%
Autres éliminations	32	1.3%
Total	2556	100.0%

¹⁰ Source: Etat de environnement wallon

<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/DECHETS%205.html?thematic=b1275a06-3531-44d0-a8d4-42d3d9ddb93c>.

¹¹ Valorisation des déchets pour leur contenu en matières métalliques, minérales, organiques, etc.

¹² Ces données sont issues des résultats de l'Enquête intégrée environnement. Dans le cadre de cette enquête, les 116 établissements répondants issus de l'industrie manufacturière, extractive et de production d'énergie en Wallonie doivent renseigner les types de déchets que leur activité génère, les quantités de déchets générés et le traitement final qui leur sera appliqué.

Le taux moyen de valorisation des déchets industriels dans l'échantillon est important (94 %), mais reste néanmoins tributaire de l'existence de tonnages suffisants de flux de déchets homogènes, de l'organisation d'un tri à la source, de la connaissance des caractéristiques physico-chimiques des déchets, de la présence de filières de valorisation adéquates et de la valeur économique des déchets.

Bénéfices potentiels de l'économie circulaire en Wallonie

Les bénéfices potentiels de l'économie circulaire en Wallonie ont été estimés, entre autres, dans le cadre d'une étude réalisée sur l'économie circulaire en 2017¹³. Il est supposé que les retombées des projets d'économie circulaire sont proportionnellement identiques aujourd'hui¹⁴.

Dans le cadre de cette étude, une enquête effectuée auprès d'entreprises a montré qu'en moyenne **32 % des entreprises interrogées étaient actives en économie circulaire**, sauf au niveau du secteur de la construction où cela ne concernait que 22 % des entreprises et au niveau de la métallurgie, 25 %.

En Wallonie, les **projets d'économie circulaire dans l'industrie contribueraient** à la création de valeur ajoutée variant de **173 à 488 millions d'euros** (ce qui représente entre 1 et 2 % de la valeur ajoutée totale de l'industrie wallonne) et génèreraient 3 500 emplois, soit 1,5 % de l'emploi industriel wallon.

Tableau 1 : Impacts potentiels de l'économie circulaire sur la création de valeur ajoutée

Branches d'activité industrielles	Part de la valeur ajoutée (en %)
Industries extractives (BB)	0 à 5
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (CA)	0 à 5
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB)	0 à 5
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie (CC)	0 à 5
Cokéfaction et raffinage (CD)	0 à 5
Industrie chimique (CE)	5 à 10
Industrie pharmaceutique (CF)	0 à 5
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)	3,5 à 8,5
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (CH)	5 à 10
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI)	0 à 5
Fabrication d'équipements électriques (CJ)	0 à 5
Fabrication de machines et équipements n.c.a. (CK)	0 à 5
Fabrication de matériels de transport (CL)	3,8 à 8,8
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements (CM)	0 à 5
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD)	5 à 10
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (EE)	5 à 10
Construction (FF)	5 à 10

Source : B.E.FIN, 2017, Étude stratégique — Économie Circulaire

¹³ Source : B.E.FIN, 2017, Étude stratégique — Économie Circulaire

¹⁴ Dans cette étude, les répercussions de ce type de projet sont estimées par des intervalles donnés, 0 à 5 % ou 5 à 10 %. Ces intervalles présentés au dans le tableau 4, traduisent la part de la valeur ajoutée générée par des projets d'économie circulaire pour différents secteurs d'activité.

Actuellement, la Wallonie présente un léger **retard par rapport à ses voisins européens** en ce qui concerne la **part de l'économie circulaire dans sa main d'oeuvre**. L'économie circulaire emploie directement 14.243 personnes en Wallonie¹⁵ (soit 1,05% de l'emploi total contre 1,73% en moyenne en Europe). Si l'on tient compte des emplois indirects, on arrive à une estimation de **56.000** emplois en Wallonie. L'économie circulaire occupe principalement des employés dans **le secteur secondaire** (dans le recyclage, la réparation et la maintenance) mais elle crée également un nombre d'emplois important **dans le secteur des technologies digitales** (6.000 emplois) ainsi que dans le **design et l'ingénierie** (2.500 emplois). Charleroi, Namur et Liège sont les principaux foyers de ces emplois.

Il est, par ailleurs possible, moyennant un certain nombre d'hypothèses¹⁶, d'estimer **la création d'emplois** liée au développement de projets en économie circulaire **dans l'industrie**. Ces projets d'économie circulaire dans l'industrie permettraient **la création de 3 456 emplois**, soit 1,5 % de l'emploi industriel wallon.

En outre, selon la fondation Ellen MacArthur¹⁷, un modèle de développement circulaire pourrait permettre de diviser par deux les émissions de dioxyde de carbone d'ici 2030. Le déploiement de l'économie circulaire devrait permettre ainsi de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Face à ces constats, l'économie circulaire offre donc à la Wallonie une triple opportunité :

- sociale : **créer de nouveaux emplois**,
- économique : **favoriser la création de valeur et une réindustrialisation locale et durable**
- environnementale : diminuer la **quantité de matières premières primaires utilisées** et la quantité de déchets produite et améliorer la **productivité des ressources, et ce faisant de réduire les émissions gaz à effet de serre**.

¹⁵ Source : Fondation Roi Baudouin, 2019. <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2019/20190919avc>

¹⁶ Source : B.E.FIN, 2017, Étude stratégique — Économie Circulaire

En suivant ces hypothèses et en les appliquant aux derniers chiffres disponibles dans les comptes régionaux relatifs à l'emploi total
¹⁷ Source: Ellen MacArthur Foundation, 2019, Completing the Picture: How the Circular Economy Tackles Climate Change. <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/publications/completing-the-picture-climate-change>

III. La Wallonie circulaire¹⁸

En embrassant l'économie circulaire, la Wallonie aura capitalisé sur les opportunités économiques, sociales et environnementales afin de s'épanouir en une Région prospère, inclusive, attractive et à l'environnement préservé. Elle aura aussi contribué à la préservation de l'environnement à l'étranger. Ainsi, les Wallons auront adopté des pratiques circulaires et tendant vers le zéro déchet. Les porteurs de projets et les entreprises contribueront à la transition énergétique et circulaire. La Région fera partie des pionniers du progrès et de l'innovation en Europe grâce à ses parties prenantes telles que les acteurs économiques et les acteurs de la recherche et de l'enseignement. Les pouvoirs publics joueront leur rôle d'exemples en matière d'économie circulaire.

Cette vision d'une Wallonie circulaire repose sur les ambitions explicitées ci-après.

Visions et objectifs

La vision de la Wallonie repose sur les éléments suivants :

- **Évoluer vers une économie neutre en carbone, compatible avec les objectifs en matière de biodiversité, efficace, optimisée et régénérative dans l'utilisation des ressources** — utilisation raisonnée des ressources du sol et du sous-sol, baisse significative de l'extraction et de l'importation de matières, baisse significative des quantités de déchets générés et de leur dangerosité, meilleure gestion et valorisation des ressources en circulation, préservation et régénération des écosystèmes liés aux ressources de la Région.
- **L'innovation comme catalyseur** — développer des solutions (par exemple en termes de produits, services, modèles économiques, et comportements) permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (et d'autres polluants atmosphériques) et l'intensité dans l'utilisation des ressources, stimulant la création d'emplois et s'appuyant notamment sur la transition numérique. Il faut faire en sorte que le numérique puisse contribuer à la transition vers une économie neutre en carbone et régénérative, notamment au travers d'infrastructures numériques et de solutions d'intelligence artificielle solides pour pouvoir prendre des décisions fondées, renforcer sa capacité de comprendre, et relever les défis sociétaux et environnementaux.
- **Une économie résiliente et inclusive** — orienter notre Région vers une économie résiliente face aux crises, à la volatilité des prix, aux risques de manque d'approvisionnement, découplée des impacts environnementaux et sociaux négatifs, et favorisant une transition économique, environnementale et sociale.

¹⁸ Ce chapitre se nourrit en grande partie des engagements de la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024.

La Wallonie fera en sorte que l'ensemble de ses activités économiques s'inscrivent dans une approche d'économie circulaire, c'est-à-dire en favorisant essentiellement :

- Un ancrage territorial fort ;
- Un écosystème économique et industriel innovant, fort et résilient ;
- Une production bas carbone ;
- La transition numérique et verte ;
- La transition vers le zéro déchet ;
- L'économie de la fonctionnalité ;
- Les circuits courts de production, commercialisation, distribution et consommation ;
- L'économie du réemploi et de la réparation ;
- La sortie de l'obsolescence programmée ;
- La valorisation des matières, à travers notamment (i) le recyclage des matières recyclables, en particulier pour récupérer les matières premières critiques telles que les terres rares, le sable ou le phosphore p.ex. et (ii) le tri, la collecte sélective et le traitement des déchets ménagers, des déchets produits par les activités commerciales et les entreprises et des déchets de construction et de démolition ;
- L'assainissement des friches industrielles et la valorisation des décharges ;
- La préservation des sols, de l'eau, de l'air ;
- Le design responsable ;
- Un nouveau rapport à la consommation, sans réduire le confort et la qualité de vie ;
- Les efforts de préservation, de restauration et d'utilisation durable de la biodiversité.

La Wallonie intégrera **l'économie circulaire à l'ensemble des outils et services publics**, tant aux politiques d'aide, de soutien, de financement que d'accompagnement des entreprises, et en fera une opportunité de développement pour l'économie wallonne. La démarche s'appuiera également sur l'apport du secteur de l'économie sociale et des entreprises de travail adapté qui sont déjà actives dans la transition vers l'économie circulaire.

Tant les grandes entreprises que les petites et moyennes entreprises, auxquelles sera portée une attention particulière, seront incluses dans la transition.

L'approche opérationnelle de la Wallonie

La transition vers une économie circulaire nécessite une **approche systémique et participative**. Ainsi, la stratégie a été construite en intégrant des préoccupations économiques, sociales et environnementales et en suivant une démarche à la fois top-down et bottom-up. Dans ce cadre-là, différents processus de consultations des parties prenantes ont eu lieu durant la première moitié de l'année 2020. Un travail d'analyse de ressources documentaires et d'expériences issues d'autres pays et régions a également été mené. Un condensé de ces travaux se retrouve dans le rapport préparatoire de la Stratégie.

La Stratégie actionnera **neuf leviers d'action** différents pour déployer l'économie circulaire :

- L'information et la sensibilisation ;
- L'éducation et la formation ;
- Les réseaux et les démarches volontaires ;
- Le financement ;
- L'accompagnement ;
- La démonstration, l'innovation et le numérique ;
- Les normes et les réglementations ;
- Les marchés publics ;
- La collaboration et la représentation au niveau belge, européen et international.

En outre, cette approche systémique et les évolutions rapides de l'économie circulaire nécessitent que la Wallonie adopte un processus interactif et flexible qui intègre les cycles d'apprentissage par les parties prenantes. Une évaluation sera effectuée à intervalle régulier et pourra mener à des ajustements et/ou des propositions de nouvelles actions.

IV. Chemin vers une économie circulaire

Le champ des possibles en matière de déploiement de l'économie circulaire est gigantesque et plusieurs chemins peuvent être suivis. Afin d'assurer la transition vers une économie circulaire, la vision décrite précédemment est étayée dans ce chapitre par 5 champs d'action et des ambitions. Les mesures de la Stratégie font appel aux 9 leviers mentionnés précédemment.

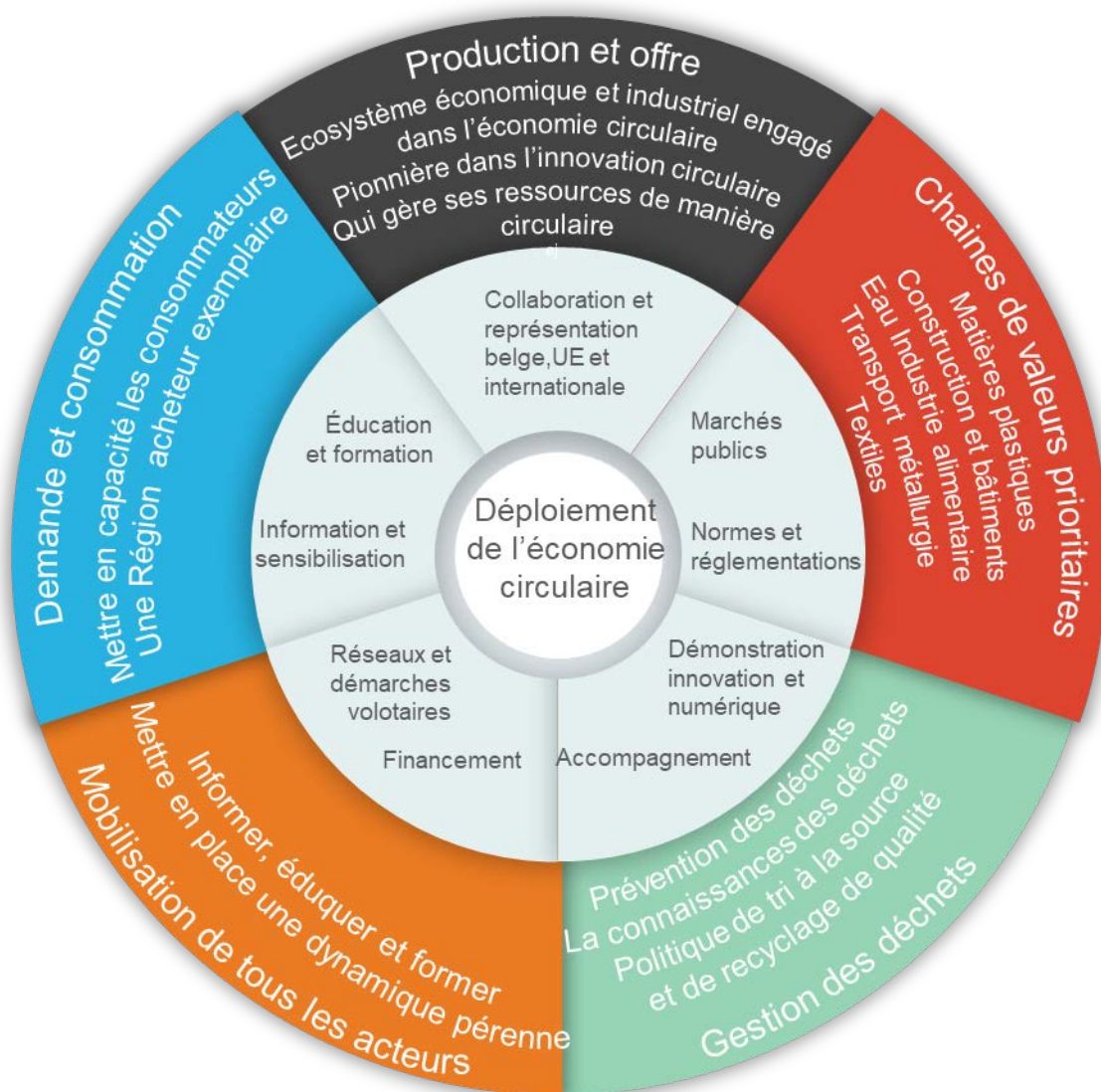


Figure 1: Schéma des axes, des ambitions et des leviers de la Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire

Premier axe — Production et offre de biens et services circulaires

Dans le contexte actuel de consommation des ressources, la Wallonie veut devenir une Région dans laquelle **une offre vaste en produits et services circulaires** est présente, et est la norme, à terme. Les entreprises réfléchiront au **design circulaire** de leurs produits (intégrant la gestion de leur fin de vie dès la conception), de leurs processus industriels (fabrication, logistique notamment intégrant l'optimisation de leur usage en intrants et en énergie) et recourront à un **approvisionnement durable** en ressources. Les **modèles économiques circulaires**, tels que l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, seront courants. Cette évolution renforcera l'attractivité et le dynamisme économique et industriel de la Région (création et pérennisation d'activités).

À cette fin, la Wallonie soutiendra **tous les acteurs économiques**, les grands industriels ainsi que les PME et TPE, pour déclencher ou accélérer leur transition vers un modèle circulaire et innovant. Les accompagnements contribueront également à créer un **réseau de projets et d'acteurs à travers le territoire régional**. La Wallonie développera un écosystème engagé, attractif, accompagnant la transition des acteurs économiques et suscitant la création de boucles d'économie circulaire au niveau régional, notamment à travers une implication des fédérations industrielles, des clusters et des pôles de compétitivité.

La Wallonie sera également un **environnement propice à la créativité et à l'innovation**, où les échanges d'idées et le développement de projets individuels et collaboratifs sont possibles et accompagnés, jusqu'à la mise sur le marché d'un nouveau produit ou service. Ceci passera notamment par l'implication des structures intermédiaires qui favorisent la diffusion de l'innovation telles que les Pôles de compétitivité, les clusters, les écosystèmes numériques, les organismes de transfert de technologie, les incubateurs et les plateformes d'innovation.

Une attention particulière sera également portée aux **outils et usages numériques**, tout en tenant compte de leur impact énergétique, qui constituent des leviers ou des accélérateurs pour la transition vers l'économie circulaire, notamment à travers la mise en œuvre de plateformes numériques recréant partage et proximité, de plateformes de gestions des flux d'entreprises¹⁹, de technologies de traçabilité(s) et d'optimisations logistiques, de la technologie blockchain, ainsi qu'à travers les enjeux liés au traitement et au partage des données, les enjeux liés à la dématérialisation des ressources et à leur accessibilité, et les smartcities. Une attention particulière sera portée aux logiciels libres, aux standards ouverts et à l'open data.

La Wallonie préservera ou exploitera de manière plus durable **ses ressources naturelles et limitera sa dépendance aux flux de ressources entrants** en favorisant le bouclage de flux de ressources et de gisements territoriaux au profit de l'économie locale.

¹⁹ Par exemple : pour soutenir le marché des matières secondaires.

Ambition 1 : Être une Région avec un écosystème économique et industriel engagé dans l'économie circulaire

Afin de favoriser sa transition verte et numérique, la Wallonie renforcera et adaptera les dispositifs d'accompagnement existants afin de soutenir les entreprises actives en économie circulaire, ou des entreprises classiques voulant intégrer des logiques circulaires dans leur modèle et réduire leur empreinte carbone²⁰. Les entreprises évolueront progressivement vers des modèles économiques plus résilients et participatifs. Le climat d'attractivité et de soutien de la Région s'en trouvera ainsi renforcé.

Mesures et actions :

1. Adapter et renforcer les dispositifs existants en matière d'accompagnement et de financement pour y intégrer davantage l'économie circulaire

Leviers : information et sensibilisation, financement, accompagnement, numérique, normes et réglementations

Actuellement, ces dispositifs sont utilisables dans certains cas pour des logiques d'économie circulaire. À l'avenir, ils seront davantage structurés de façon à accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des différents piliers de l'économie circulaire (par ex. économie de la fonctionnalité, symbiose industrielle, circuits courts, réutilisation).

- Un [réseau d'acteurs financiers privés et publics](#) sera mis en place et animé par la SOWALFIN, la SRIW et W.ALTER. Ce réseau aura pour mission la diffusion de l'information, le partage d'expériences, de bonnes pratiques et surtout visera à l'émergence de nouveaux outils de financement en soutien à l'économie circulaire au sein du monde bancaire. Le réseau sera notamment alimenté par les études de faisabilité technico-économiques réalisées dans le cadre de la mesure 16. En outre, un groupe de travail spécifique apparaît nécessaire dans la thématique du financement (voir point V gouvernance).
- Adapter les dispositifs de financement suivants en y intégrant les différentes composantes de l'économie circulaire :
 - [Les outils financiers de la SOWALFIN, la SRIW en ce compris via NEXT et W.ALTER, la SOGEPa et les Investis](#) porteront une attention particulière dans leur analyse aux besoins des projets d'économie circulaire, en vue d'offrir des produits adaptés à ceux-ci et renforcer les synergies entre les outils financiers. Un mécanisme permettant d'avoir une vue d'ensemble des projets financés sera mis en place en collaboration avec les Pôles de compétitivité et les clusters afin d'adopter une approche globale et de mieux utiliser les ressources de tous les acteurs de financement.
 - [Les aides à l'investissement](#) cofinancées par le FEDER, qui sont à destination des PME actives dans certains secteurs tels que la production ou la mise en œuvre de

²⁰ Conformément à la DPR où il est fait mention du développement d'un dispositif de financement unique pour la transition énergétique et l'économie circulaire au sein des outils publics de financement, qui définiront une offre globale et cohérente en matière d'accompagnement et de financement

nouveaux matériaux, la protection de l'environnement, les énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie.

- **Les aides à l'Environnement (ENV) et à l'Utilisation Durable de l'Énergie (UDE)**, qui sont des primes à l'investissement destinées à inciter les entreprises (PME & GE) à réaliser des investissements dans les énergies renouvelables et les économies d'énergies dans le processus de production et des investissements visant à dépasser les normes environnementales, ou des investissements permettant une adaptation anticipée aux futures normes européennes.
 - **Les subventions organiques et inorganiques** soutenant les entreprises actives dans le secteur de la réutilisation et la préparation au réemploi en vue de la réutilisation de déchets, produits ou composants de produits. Ainsi, le dispositif des Ressourceries en économie sociale, créateur d'emplois de qualité pour des publics fragilisés, sera soutenu et renforcé. Les projets pilotes en économie sociale seront également soutenus pour accroître l'entrepreneuriat social engagé dans l'économie circulaire et le développement de nouvelles entreprises d'économie sociale.
- Adapter les dispositifs d'accompagnement suivants en y intégrant les différentes composantes de l'économie circulaire :
- **Les chèques entreprises dans leur globalité** afin d'accompagner les porteurs de projet, entreprises et start ups actifs dans l'économie circulaire selon leurs besoins : création, développement, transmission, internationalisation, innovation et numérique. Il s'agira également d'optimiser les chèques économie circulaire dans leur soutien à l'ensemble des pans de l'économie circulaire. Une attention particulière sera portée à la possibilité pour les entreprises de réaliser un audit couplé « ressources, énergie et eau » afin d'optimiser leurs consommations et de définir les mesures à prendre pour entrer en transition vers un modèle circulaire.
 - **Les projets d'animation économique** cofinancés par les Fonds structurels européens (FEDER) mis en œuvre par des opérateurs d'animation économique à destination des créateurs d'entreprises et TPE/PME en phase de développement, dont les missions couvrent également les besoins spécifiques à l'utilisation durable de l'énergie
 - **Les accompagnements des designers et des entreprises** afin de favoriser l'adoption de l'éco-conception et réaliser une analyse globale du cycle de vie de l'activité, une réflexion sur la rentabilité ainsi que des conseils en matière de transition vers de nouveaux modèles économiques circulaires (par ex : économie de la fonctionnalité, circuits-courts, écologie industrielle, management environnemental).
- Une réflexion sera menée afin **d'ouvrir les dispositifs d'aide et de financement aux entreprises d'économie sociale**, y compris celles avec un statut d'ASBL²¹ ou de coopératives (citoyennes).
- **Dans le cadre de la réforme des aides aux entreprises prévue par le Gouvernement wallon** (aides de premier et second niveau, aides à l'investissement), l'économie circulaire sera intégrée comme une des priorités. La réforme définira un cadre transparent pour le

²¹ Autres que le subventionnement dans le cadre de l'AGW du 3 avril 2014 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux associations sans but lucratif et aux sociétés à finalité sociale actives dans le secteur de la réutilisation et de la préparation en vue de la réutilisation.

fonctionnement des différents opérateurs et mettra en place un dispositif clair et précis pour organiser l'évaluation régulière de la performance de ces opérateurs.

Dans ce cadre, le Gouvernement wallon veillera à ce que les différents types d'aides permettent d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des différents piliers de l'économie circulaire qui les concernent (par ex. symbiose industrielle, économie de la fonctionnalité, approvisionnement durable en ressources).

2. Renforcer l'approche territoriale du développement de l'économie circulaire

Leviers : information et sensibilisation, formation, financement, accompagnement, réseaux et démarches volontaires, numérique

Le croisement de l'aménagement du territoire avec les objectifs de l'économie circulaire, permet de mettre en place de nouvelles organisations du territoire, en repensant la gestion des flux et de la mobilité, en privilégiant des approches transversales, à différentes échelles géographiques. L'approche territoriale permettra ainsi d'amplifier les liens entre les entreprises, leurs activités économiques et les territoires, de créer plus de valeur économique à l'échelle locale et de réduire l'impact sur l'environnement. Ainsi, la spatialisation et la mixité des fonctions doit, par exemple, permettre autant que possible de développer des boucles de matière.

- La Wallonie lancera **des appels à projets** en symbiose industrielle, en écodesign et en économie de la fonctionnalité. Ces appels à projets seront ouverts à différents types d'acteurs, et notamment aux agences de développement territorial, opérateurs habilités à introduire à court terme des sites requérant une telle approche.
- La **fonction de « Park Manager Économie Circulaire »** sera expérimentée sur plusieurs grappes de parc d'activités économiques ou par secteur. Cela permettra de systématiser le réflexe « Économie circulaire » au sein des entreprises et entre elles (qu'elles soient implantées en parc d'activités économiques ou pas).
- Afin de faciliter les collaborations multi-acteurs indispensables à l'économie circulaire, la Wallonie favorisera **l'animation et la mise en réseau des entreprises et des acteurs** à travers l'ensemble du territoire régional afin de favoriser notamment les symbioses industrielles, les projets collaboratifs, l'identification de problématiques transversales.
- La Wallonie mettra en place **un outil territorial** afin de favoriser le développement et le monitoring de filières locales/régionales obtenues par la mise en synergie d'entreprises et/ou de technologies (symbiose industrielle et territoriale). Des ateliers synergétiques pourront compléter la démarche. Cet outil pourra également mettre en exergue l'éventuel manque d'entreprises actives dans certains secteurs sur le territoire. Au-delà de la localisation des activités, la dimension spatiale permettra également d'évaluer la faisabilité économique des synergies en intégrant les contraintes de coût de transport et de mobilité.
- Des **études de métabolisme** (industriel, urbain, territorial) permettront de caractériser les flux de ressources, connaître leurs origines et leurs destinations, les cartographier afin d'identifier des synergies, les maillons manquants dans les chaînes de valeur et raccourcir les boucles d'échanges.

3. Accélérer le déploiement de l'économie circulaire à travers la transition numérique

Leviers : réseaux et démarches volontaires, financement, démonstration, innovation, numérique

- À travers Digital Wallonia, la Wallonie veillera à mieux identifier les technologies numériques qui apportent de réelles solutions à l'économie circulaire. Dans ce cadre, la plateforme digitalwallonia.be mettra à disposition des outils tels que la cartographie dynamique des usages du numérique en Wallonie (secteur de l'e-commerce, smartcities, etc.), les écosystèmes numériques, en portant une attention particulière à la durabilité du numérique.
- La thématique « économie circulaire » sera identifiée pour un prochain appel à projets « Smart Région » de la stratégie Digital Wallonia²². Plusieurs projets numériques ont déjà été développés par les pouvoirs locaux sur le territoire wallon : applications mobiles, éclairage intelligent, plateforme participative, capteurs de mesures de la qualité de l'air, etc. Un appel à projets de ce type sur l'économie circulaire permettra le développement de projets numériques territoriaux favorisant le déploiement de l'économie circulaire.

²² La description ce type d'appel est disponible en ligne <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/appel-a-projets-territoire-intelligent>.

Actions déjà en cours et bonnes pratiques de la Région qui seront mises en avant via des encarts

Le chèque « économie circulaire »

Ce dispositif vise à assurer un soutien à la mise en œuvre d'actions en entreprises ayant pour objectif l'optimisation de l'usage des ressources matérielles et immatérielles dans une optique de transition durable des activités vers une économie circulaire. Deux types de prestations sont proposées : des études de la faisabilité économique du projet d'économie circulaire et/ou d'évolution des activités vers plus de circularité et des études de la faisabilité technique du projet.

Ils font partie du dispositif des chèques-entreprises simplifié à différents niveaux. Le nombre de chèques a été réduit, et ils sont désormais regroupés en 7 thématiques (création, développement, transmission, internationalisation, développement durable, innovation et numérique). C'est dans le cadre de la réforme des chèques-entreprises, qu'un chèque énergie et un chèque économie circulaire ont été créés.

Depuis mai 2019, 12 dossiers ont été introduits au profit de 9 bénéficiaires, pour un montant moyen d'intervention de 20.784€.

Le programme NEXT-Economie circulaire (Mission Déléguée SRIW/B.E.Fin)

Dans sa première phase (2014-2018), le programme NEXT a permis de jeter les bases de l'économie circulaire en Wallonie et d'apporter un conseil spécialisé à une centaine de porteurs de projets. Un soutien a également été fourni à des actions emblématiques structurantes telles que Reverse Metallurgy (partenariat et financement toujours en cours) ou les études de symbiose industrielle sur les zonings de Feluy et de Manage (IDEA). Fin 2018, la mission de NEXT a été modifiée par le Gouvernement wallon qui souhaitait se doter d'un outil public spécifique dédié uniquement au financement de projets d'économie circulaire. Aujourd'hui, NEXT investit en prêt et/ou capital pour financer des PME ou des grandes entreprises dans leurs phases de croissance, de scale-up, d'industrialisation ou encore pour soutenir la création de chaînes de valeur. Chaque financement est conçu sur mesure, en fonction des besoins du projet et en tenant compte des spécificités des modèles économiques circulaires. Les montants peuvent aller jusqu'à un million d'euros et plus. Les critères d'intervention qualitatifs sont ceux de la SRIW dont NEXT dépend. Citons par exemple : Reverse Metallurgy, DHK, IsoHemp, Bewood, Pur Ver.

L'accompagnement des entreprises par le Réseau de référents bas carbone, coordonné par la SOWALFIN

Complémentaire à leur mission de sensibilisation, les référents bas carbone constituent un premier point de contact permettant à l'entreprise d'évaluer ses besoins. Pour cela, un outil de diagnostic leur permet d'aborder les différentes thématiques concernées que ce sont: l'efficacité énergétique, les gaz fluorés et l'économie circulaire. La mission des référents est également d'orienter les PME vers les aides et services adéquats et de se concerter avec la Sowalfin sur les solutions à apporter. Comme référents, ils assurent un suivi de l'entreprise sur le long terme et assurent le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes. Ces conseillers de terrain, répartis sur l'ensemble de la Wallonie, sont issus d'opérateurs tels que La Maison de l'Entreprise, Entreprendre.wapi, Igretec, le BEP, Cap Innove, Eklo, IDELUX et l'UCM.

La Sowalfin les coordonne et met en place un programme de formations spécifiques aux thématiques à aborder avec les entreprises dans une logique d'amélioration continue.

Les entreprises sociales et circulaires en Wallonie

Quelques 60 entreprises sociales et circulaires sont actives en Wallonie. Depuis plus de 20 ans, elles allient impact social, service durable à la collectivité, développement économique local et préservation de l'environnement.

Pionnières de l'économie circulaire, elles collectent, trient, préparent en vue de la réutilisation et donnent une nouvelle vie aux objets et matériaux. Elles testent et mettent en œuvre de nouvelles activités comme la réparation, l'upcycling, le remanufacturing et l'économie de la fonctionnalité. En donnant une nouvelle vie à 50.000 tonnes de déchets par an, les 60 entreprises sociales et circulaires membres de RESSOURCES ont ainsi créé 8.000 emplois locaux.

Leurs activités permettent par ailleurs la formation et l'insertion socio-professionnelle de centaines de bénéficiaires et de financer des projets sociaux divers comme l'accueil et l'hébergement de personnes précarisées ou des projets de solidarité internationale. Enfin, les entreprises sociales et circulaires testent également des nouveaux modes de gouvernance participatif et démocratique.

Ambition 2 : Être une Région pionnière dans les innovations circulaires et leader au niveau européen

Afin de créer un environnement propice à l'innovation circulaire, la Wallonie va intégrer davantage l'économie circulaire au sein des dynamiques d'innovation déjà existantes. Pour ce faire, elle favorisera notamment la mise en réseau, la créativité, l'incubation de nouvelles activités et le développement de l'entrepreneuriat innovant. Les thématiques liées à l'économie circulaire seront davantage identifiées dans les appels à projets en recherche, développement et innovation, et en favorisant la collaboration des acteurs de la recherche de façon interdisciplinaire avec les acteurs industriels. Des actions ciblées seront également élaborées dans le cadre du processus de la Stratégie de Spécialisation intelligente²³ wallonne et viendront alimenter les actions de la Stratégie d'économie circulaire.

Mesures et actions :

4. Favoriser la mise en réseau, la créativité et l'innovation, l'émergence de nouvelles activités et le développement de l'entrepreneuriat innovant

Leviers : accompagnement, financement, réseaux et démarches volontaires, démonstration, innovation, numérique, marchés publics

- Lancer des appels à projets via la plateforme « appel à projets » de la SRIW. Ces appels viseront à promouvoir l'émergence de maillons manquants d'une chaîne de valeur en lien avec les projets d'intérêt européen. Cela permettra le déploiement d'un écosystème d'entreprises autour de chaînes de valeur, et boostera l'effet d'entraînement des projets.
- Faire émerger des projets d'économie circulaire au sein des Pôles de compétitivité et des clusters pour financer des projets de recherche, d'innovation et d'investissements dans les infrastructures de recherche, notamment au travers d'un appel à projets spécifique. Cette dynamique permettra également d'accroître la coopération entre les Pôles et les clusters, en particulier au niveau intersectoriel ou sur la base de questions sociétales.
- Soutenir le développement de démonstrateurs et d'installations pilotes en mobilisant les dispositifs de recherche, développement & innovation, y compris européens, notamment à travers des partenariats public-privé. Il pourra s'agir de démonstrateurs de recherche (juste avant la phase d'industrialisation) ou de démonstrateurs plus proches du marché.
- Lancer des projets pilotes thématiques²⁴ visant à répondre aux principaux défis de transition vers une économie circulaire de la Wallonie en encourageant les start-ups et les PME à innover davantage et à participer aux dynamiques collaboratives. L'approche adoptée tendra à faire émerger des solutions innovantes en répondant à des besoins de marché identifiés par les utilisateurs (entreprises, collectivités, acheteurs publics, société civile, ONG de l'environnement, etc.).

²³ Depuis 2014, chaque Région européenne doit mettre en place une Stratégie de Spécialisation intelligente, à la demande de la Commission européenne. Celle-ci implique une approche de sélection d'une spécialisation dans des domaines ou secteurs technologiques spécifiques, sur lesquels prioriser et concentrer les investissements, afin d'en optimiser les retombées économiques. Elle est une condition ex-ante à l'obtention des fonds structurels et d'investissement européens.

²⁴ Projets pilotes basés sur la méthodologie et le modèle de Challenge « Plastics go green and circular ».

- Encourager les solutions fondées sur la nature à travers les différents appels à projets. Ces solutions²⁵ sont des alternatives économiquement viables et durables, souvent moins coûteuses à long terme que des investissements technologiques ou la construction et l'entretien d'infrastructures, et permettant notamment de réduire la consommation d'eau, d'énergies, de béton.
- Développer les achats publics d'innovation à travers les partenariats publics d'innovation et les achats publics avant commercialisation.

La commande publique permettra de développer des solutions innovantes en économie circulaire dans les domaines qui sont majoritairement ou exclusivement réservés au secteur public, tels que les services de santé, l'éducation, les pompiers ou l'aménagement du territoire. En effet, la qualité de la commande publique détermine celle de l'objet du marché, ainsi que son caractère innovant. Si les acheteurs restent conservateurs, les opérateurs économiques ne sont pas incités, voire même autorisés, à innover. La législation marchés publics permet l'innovation notamment au travers de la procédure de partenariat pour l'innovation. La Région mettra en place ce type de marchés pilotes pour favoriser l'innovation circulaire.

5. Adapter et renforcer les dispositifs déjà existants en matière de recherche, développement et innovation afin de mieux répondre aux besoins des projets innovants en économie circulaire

Leviers : accompagnement, financement, réseaux, démonstration, innovation et numérique

- Adapter les dispositifs suivants pour y intégrer ou renforcer l'économie circulaire :
 - Easy'up et Easy green de la SOWALFIN accélèrent la commercialisation d'innovations de produits, de process ou de services, au moyen d'un financement mis à disposition rapidement, tant pour les projets technologiques que non technologiques.
 - Les aides COOTECH dont l'objectif est d'aider les PME à mettre en place un projet de recherche industrielle ou de développement expérimental en coopération avec une ou plusieurs entreprises (PME ou grandes entreprises) contribuant notamment au développement durable.
 - Les aides aux projets de développement expérimental qui peuvent comprendre la création de prototypes ou pilotes.
 - Les aides aux projets OPIN permettent d'améliorer la compétitivité d'une entreprise à mettre en place une innovation de procédé ou d'organisation dans une logique de développement durable.
 - L'appel à projets COOPILOT vise à cofinancer des unités pilotes ou des démonstrateurs et à déployer leur technologie à l'échelle de production industrielle, via des projets de développement expérimental menés en collaboration par plusieurs entreprises.
 - Le programme Win2Wal vise à stimuler la recherche stratégique menée au sein des universités, des hautes écoles ou de leurs centres de recherche associés, en amont de projets identifiés par les entreprises wallonnes.

²⁵ Exemples : en agriculture (agroécologie, permaculture) ou toute technique permettant de boucler les cycles au niveau de l'exploitation, toitures vertes (isolation des bâtiments), parkings enherbés (économies en béton, gestion de l'eau).

- Le [programme Made Different Digital Wallonia](#) propose un Diagnostic approfondi industrie du futur. L'accompagnement se concentre sur la transformation des processus de production dont l'éco-production.
- L'accompagnement de techno-entrepreneurs, start ups actives dans l'économie circulaire via [l'incubateur WSL](#) sera renforcé. La diversité et les synergies entre entreprises seront recherchées.
- Les [plateformes d'innovation ouverte](#) veilleront à développer l'accompagnement de projets innovants en économie circulaire. Et ce, par exemple, à travers des ateliers de co-création et de prototypage, concours, missions de conseil, un accès à des équipements de prototypage, et des projets de fin d'études.

6. Renforcer l'implication des acteurs wallons dans des programmes et réseaux européens et internationaux permettant de favoriser les projets innovants, maximiser les partenariats et financements européens

Leviers : financement, réseaux et démarches volontaires, démonstration, innovation, numérique, collaboration et représentation au niveau belge, européen et international

- Identifier [les leviers européens](#) où la Wallonie veut se positionner sur base de ses forces et potentiels en s'appuyant sur la Stratégie régionale de spécialisation intelligente, organiser cette participation à des projets et actions au niveau européen, y compris via les cofinancements nécessaires. Les principales initiatives européennes à cibler sont notamment :
 - Les priorités de recherche d'Horizon Europe ;
 - Les partenariats Horizon Europe ;
 - Les partenariats S3 ;
 - Les Projets Communs Importants d'Intérêt Européen (IPCIE) ;
 - Les pilotes de la Vanguard Initiative²⁶ .
- Mobiliser [les fonds européens](#) destinés à soutenir les investissements dans les transitions verte et numérique pour favoriser l'économie circulaire : FEDER, Fonds pour une transition juste, InvestEU, Next Generation EU.
- Renforcer [la visibilité européenne et internationale](#) des produits et des services circulaires wallons, notamment à travers les activités de l'AWEX.
- Amplifier les [partenariats technologiques internationaux](#) via le réseau Entreprise Europe Network (EEN) Wallonia et sa participation dans le groupe thématique européen EEN « économie circulaire ».
- Promouvoir l'insertion de clauses d'économie circulaire dans [les accords internationaux de libre-échange](#). Le déploiement de l'économie circulaire nécessite un changement mondial. La Wallonie usera de son influence afin de promouvoir l'insertion de clauses circulaires dans les accords de libre-échange.

²⁶ La Vanguard Initiative favorise la coopération interrégionale et la gouvernance à plusieurs niveaux pour soutenir les écosystèmes régionaux afin de se concentrer sur les spécialisations intelligentes dans les domaines prioritaires pour les industries en transformation et émergentes. <https://s3vanguardinitiative.eu/>

Actions déjà en cours et bonnes pratiques de la Région qui seront mises en avant via des encarts :

Le financement via Easy'green de la Sowalfin

Le financement consiste en un **prêt subordonné** (sans garanties), en **prêts sous toutes formes** et en **capital** et peut couvrir jusque 100% du besoin (dans les faits, il est souvent combiné avec une autre source de financement). Les investissements soutenus sont ceux qui permettent d'améliorer l'efficacité énergétique, la production d'énergie au départ de sources renouvelables, les projets éco-innovants avec un impact direct sur les émissions de CO₂, la gestion intelligente de l'énergie, la réduction des gaz fluorés et les projets d'économie circulaire. Le financement d'un projet est aussi l'occasion d'aider l'entreprise à faire les bons choix technologiques, tout en assurant une position neutre par rapport aux fournisseurs de solutions.

Les dossiers financés depuis le lancement du dispositif se répartissent comme suit entre les thématiques :

27% en efficacité énergétique (en ce compris les gaz fluorés)
33% en éco-innovation (incluant l'économie circulaire et les circuits courts)
40% en production d'énergies renouvelables

Types de projet financés

- Développement d'une solution intégrée de pratique sportive – aire de jeux interactive - transformant les environnements scolaires en espaces immersifs et interactifs.
- Projet de collecte, reprise, reconditionnement et revente de smartphones en s'appuyant sur l'économie circulaire, des circuits courts et responsables.
- Développement d'une lessive 100% écologique, issu de l'économie circulaire, transparent sur sa composition et entièrement fabriquée en Belgique
- Développement d'un centre de valorisation du fruit (distillerie/ cidrerie et pressoir) en circuit court

En complément de Easy'green, sont aussi disponibles les garanties et autres produits de financement de la Sowalfin, notamment Easy'up pour tout ce qui relève de l'innovation, prêt coup de pouce, cofinancement.

Appel à projets plastique (Mission Déléguée SRIW/Sofipôle)

En février 2019, le Gouvernement wallon a confié à la Sofipôle la mission de concevoir et de mettre en œuvre un appel à projets portant sur le recyclage des plastiques. L'objectif est de compléter les maillons de la chaîne de valeur en se concentrant sur des types de polymères complémentaires et sur la création d'unités de production permettant de créer de la valeur ajoutée sur le territoire wallon : 25 lettres d'intention ont été déposées, rassemblant un total de 40 entreprises – dont certaines étrangères - et représentant 428 ME d'investissements potentiels. Six avant-projets ont été présélectionnés par un Jury puis par le Gouvernement, représentant un potentiel de 156.000 tonnes de déchets plastiques pour un total de 47 ME d'investissement public. Les projets qui, d'ici 2021, auront démontré leur viabilité, seront financés (capital et/ou prêts)

Le Challenge Plastics go green and circular

Lancé mi-2020, le projet pilote « Challenge Plastics go green and circular » vise à tester une nouvelle approche de soutien à des projets d'innovation en matière de circularité du plastique portés par des PME ou des start-ups, sur base d'une approche basée sur des défis. Celui-ci s'inscrit dans le projet pilote sur la transition industrielle soutenu par la Commission Européenne. Le projet est mis en œuvre en collaboration entre l'administration (SPW Economie) et la plate-forme PEPIT qui regroupe 3 clusters/Pôles et plusieurs centres de recherche.

Projets pilotes en économie sociale

La Région wallonne soutient des projets pilotes en économie sociale dont certains en lien avec l'économie circulaire. Ce coup de pouce permet de faciliter le lancement d'une activité particulière. C'est par exemple le cas du projet « Amélioration des conditions de récupération d'appareils électroménagers invendus dans les magasins » porté par CYREO. Le but de ce projet était d'améliorer les collectes de petits électros à réutiliser en allant collecter directement chez les détaillants et en mettant en place des partenariats avec ceux-ci pour préserver la qualité et le potentiel de réutilisation des appareils. Dans ce cadre, des partenariats ont été mis en place entre CYREO et des entreprises telles que Carrefour et Médiamarkt. Le projet a également été élargi afin de traiter et recycler les déchets électroniques journaliers des magasins. En plus de ce travail, de la sensibilisation et de la formation ont été réalisées par CYREO dans les structures partenaires. Le projet est maintenant soutenu par un projet européen sur 3 ans et qui comprend 17 partenaires.

Accompagnement et sensibilisation par les agences-conseils en économie sociale

Les six agences de conseil en économie sociale fournissent des conseils à la création et à l'accompagnement d'entreprises d'économie sociale dont la moitié au moins sont des entreprises d'économie sociale marchande. Elles contribuent également à l'élaboration des dossiers dans la recherche de financement, notamment auprès de la W. Alter (SOWESCOM).

Ambition 3 : Être une Région qui gère ses ressources naturelles de manière circulaire (eau, bois, sols, biomasse, etc.)

Afin d'éviter les impacts négatifs sur l'environnement des modes de consommation et de production, et de restaurer les écosystèmes, la Wallonie revalorisera et optimisera l'usage de l'air, des sols, des eaux, de la biomasse et des services écosystémiques. **D'autres stratégies et plans de la Région**²⁷ abordent les différents aspects liés aux ressources naturelles. Vu la transversalité des enjeux, la Stratégie de déploiement de l'économie circulaire s'intégrera dans les orientations de ceux-ci et n'abordera que certains points spécifiques.

L'enjeu est de **limiter la dépendance de la Wallonie aux flux de ressources entrants** en favorisant le bouclage de flux de ressources et de gisements territoriaux. Pour la Wallonie, la biomasse forestière et agricole, les eaux souterraines, et les ressources minérales présentent des enjeux spécifiques et des atouts pour le territoire. Il s'agira de préserver ou d'exploiter de manière plus durable **les ressources naturelles stratégiques** (ressources rares, non renouvelables ou fragiles) dans l'optique de renforcer l'autonomie du territoire, et de limiter le recours aux ressources non renouvelables, et d'analyser si des acteurs économiques souhaitent se positionner sur de nouvelles activités issues de ces ressources.

Mesures et actions

7. Revaloriser les sites²⁸ et carrières en Wallonie

Leviers : financement, démonstration, innovation, numérique, normes et réglementation

- Favoriser la **production de la biomasse** sur des sites marginaux.
- Identifier **les filières aptes à favoriser la valorisation des déchets** (enfouis dans les décharges et/ou présents sur les sites industriels désaffectés).
- Permettre **l'utilisation temporaire** des sites/décharges/carrières dans le but de tirer profit des terrains, en attendant le développement d'autres projets à long terme.
- Se baser sur l'inventaire des superficies disponibles temporairement²⁹ en vue d'y développer des **projets innovants de conversion**.
- **Adapter les structures d'inventaire** des sites et décharges wallons, en incluant des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux en vue de bénéficier des outils d'aide à la décision performants et basés sur l'IA.
- Identifier les **barrières** dans le développement et la reconversion des sites et des carrières, notamment par rapport à leur usage actuel et futur et au changement des plans de secteurs.
- Mettre en œuvre **une réserve foncière publique** au départ de l'assainissement de friches industrielles et de décharges, d'une manière centralisée, par SPAQuE, ou au travers de

²⁷ Le Plan Wallon des Déchets-Ressources, les plans d'aménagement forestier, les plans de gestion des districts hydrographiques, le schéma régional des ressources en eau, le schéma de développement du territoire, le plan air climat énergie, la stratégie de développement de l'agriculture biologique, le plan wallon de développement rural, le programme wallon de réduction des pertes et gaspillages alimentaires, plan de gestion des risques d'inondation (contenant des mesures anti-érosives des sols...), etc.

²⁸ Friches industrielles et décharges.

²⁹ Inventaire réalisé par la CPDT.

partenariats public/privé ou public/public, dans le but d'éviter de nouvelles artificialisations de terrains pour plutôt recycler l'existant.

- Travailler à l'harmonisation et à l'adaptation des normes qualitatives sur les sols et les eaux en fonction des différentes possibilités ou options de réutilisation de ces ressources.
- 8. Organiser les réseaux régionaux des acteurs de l'économie biobasée dans une logique de filières et les inscrire également dans leurs contextes fédéral et européen, notamment à travers le Coq vert**

Leviers : réseaux et démarches volontaires, accompagnement, collaboration au niveau belge, européen et international

Cela permettra d'avoir une approche inter filières, d'établir une liste des capacités de chaque acteur et de s'inspirer d'expériences hors UE.

9. Soutenir auprès des instances pertinentes l'élaboration de normes et réglementations qui assurent l'essor des produits durables de qualité

Leviers : normes et réglementation, collaboration et représentation au niveau belge, européen et international

La mise en place d'un marché intérieur performant pour les matières premières secondaires de qualité est une des ambitions du dernier plan d'action de l'UE en économie circulaire. La Région soutiendra l'élaboration de normes de qualité applicables aux matières premières, notamment pour renforcer la confiance des opérateurs au sein du marché unique.

- La Région soutiendra les propositions législatives de la Commission européenne sur la politique des produits durables afin que les produits mis sur le marché de l'Union soient conçus pour durer plus longtemps, soient plus faciles à réutiliser, à réparer et à recycler et contiennent autant que possible des matériaux recyclés plutôt que des matières premières primaires. En effet, de telles dispositions réglementaires seront de nature à limiter les usages uniques, permettront de lutter contre l'obsolescence prématurée et interdiront la destruction des marchandises durables invendues.
- La Région accueillera favorablement la possibilité que les exigences pour accroître la durabilité s'appliquent non seulement aux biens, mais également aux services.
- La Région souhaite que soit pris en compte la possibilité d'introduire des exigences liées aux aspects environnementaux et sociaux tout au long de la chaîne de valeur, en tenant compte des règles de l'OMC.

Actions déjà en cours et bonnes pratiques de la Région à mettre en avant :

Le projet européen NWE-REGENERATIS

La SPAQUE en collaboration avec la plateforme « Reverse metallurgy » est le chef de file de ce projet. Il vise à la récupération des matériaux et métaux, tout en réduisant les coûts de réhabilitation des anciens sites de l'industrie métallurgique, qui sont dans la plupart des cas très pollués. Son but final est la conception et la mise en place d'un nouveau modèle économique, facile à mettre en application par les sociétés privées et publiques, permettant la réintégration de matières minérales et de terrains dans l'économie régionale.

Recherche pour la valorisation du lactoserum via Wagralim

Avec la demande croissante des poudres de laits infantiles, le lactosérum et ses dérivés (lactose et protéines solubles) vont devenir des ingrédients majeurs sur le marché des poudres laitières. En effet, pour essayer de mimer du mieux possible le lait humain à partir de lait de vache ou de chèvre, il est nécessaire d'apporter du lactose et des protéines solubles. Ces ingrédients peuvent venir de lactosérums légèrement déminéralisés ou via le fractionnement du lactosérum avec, d'un côté, des protéines solubles et, de l'autre, du lactose. A travers ce projet, un système de valorisation va être mis en place par des industriels pour améliorer, optimiser et contrôler la cristallisation du lactose dans le but de produire des poudres de lactosérum et des dérivés de très haute qualité. Ce projet permet également de mettre les acteurs de la profession autour de la table, à savoir les producteurs, les transformateurs, les équipementiers, l'interprofession, les financeurs et les chercheurs. Ensuite, il s'agit d'étudier les interactions entre les procédés et les produits. Ensuite, l'innovation permettra de faire évoluer les procédés.

Deuxième axe — Demande et consommation de biens et services circulaires

La transition vers une économie circulaire ne passe pas seulement par un changement dans la production. Elle va de pair avec **une modification du rapport à la consommation** tant des **citoyens, des pouvoirs publics que des entreprises**. Le recours à la réparation, au réemploi, à des produits fabriqués à partir de matières recyclées ou à des modèles alternatifs via l'économie de la fonctionnalité, le partage ou le don, deviendront naturels et attractifs pour les consommateurs.

À cette fin, la Wallonie mettra les ressources nécessaires à la disposition des différents profils d'acheteurs pour qu'ils puissent éclairer leurs choix et considérer au moment de l'achat les impacts liés à l'ensemble du cycle de vie du produit ou service.

Les **marchés publics** représentent un levier considérable pour augmenter la demande en produits et services circulaires. La Région utilisera la commande publique de ses administrations pour stimuler l'offre circulaire ainsi que pour réduire sa consommation, et jouer ainsi son rôle d'exemplarité.

Ambition 4 : Mettre en capacité les consommateurs

Le déploiement de l'économie circulaire passera par un changement des comportements et des habitudes d'achats des consommateurs. Par consommateur, nous entendons dans cette section les organisations privées et les citoyens. Les acheteurs publics sont au cœur de l'ambition 5.

Afin d'augmenter la demande en produits et services circulaires, la Région informera et mettra en capacité les consommateurs d'acheter en connaissance de cause. Les actions mises en place permettront aussi de renforcer l'économie de la fonctionnalité.

Mesures et actions :

9. Renforcer la dynamique lancée en Wallonie en matière d'achats circulaires

Leviers : réseaux et démarches volontaires, accompagnement, numérique, financement, information, collaboration et représentation au niveau belge, européen et international

La Wallonie a déjà mis en place et soutenu plusieurs initiatives qui ont pour objectif d'encourager et d'aider les entreprises et les citoyens à consommer de manière circulaire. Cette dynamique sera renforcée en continuant et améliorant le développement d'outils et d'incitants spécifiques.

- Intégrer dans le **rôle des référents** en économie circulaire un aspect lié aux achats des entreprises accompagnées.
- La Région soutiendra **les plateformes de consommation collaborative** et autres catalyseurs d'initiatives citoyennes et associatives, tels que les monnaies locales, favorisant les achats circulaires.

- La Région mettra en place des **marketplaces** pour permettre l'upcycling³⁰ de produits et matériaux.
- Le **réseau des repairs cafés et des ressourceries (magasins de seconde main)** sera également renforcé afin de couvrir l'ensemble du territoire wallon. Le secteur de l'économie sociale et des entreprises de travail adapté sera associé à ce développement.
- La Région soutiendra les **pouvoirs locaux** qui souhaitent encourager leurs habitants à acheter de manière circulaire, par exemple via des dispositifs tels que des appels à projets par quartier.
- Les **événements organisés dans le cadre de subventions** octroyées par la Région wallonne respecteront une check-list durable comprenant des éléments circulaires. Cette liste contiendra des lignes directrices claires quant aux éléments à respecter (pour le décor et les stands, en termes de gaspillage alimentaire, d'utilisation d'ustensiles réutilisables, etc.) pour les organisateurs d'événements subsidiés et sera intégrée dans un modèle d'AGW pour les subventions d'événements.
- À travers les **plateformes d'innovation**, la Région soutiendra des actions favorisant une démarche d'innovation circulaire, centrée sur l'expérience utilisateur.
- Inciter les entreprises à **améliorer la disponibilité d'informations** sur les caractéristiques des produits non alimentaires vendus. Cela se fera via un passeport électronique, tel que prôné dans le plan d'action européen, qui fournira des informations sur leur origine, leur composition, leurs possibilités de réparation et de démontage, ainsi que sur leur traitement en fin de vie. Les entreprises mettant les informations en ligne seront mises en avant sur une page web du site economiecirculaire.wallonie.be.
- Etudier l'opportunité de mettre en place un label afin de renforcer la dynamique d'achat.

10. Appuyer au niveau belge et européen la mise en place d'actions qui stimuleront la consommation circulaire

Leviers : collaboration et représentation au niveau belge, européen et international, normes et réglementations

Certaines actions essentielles au déploiement de l'économie circulaire doivent être prises au niveau fédéral et européen.

- La Région wallonne soutiendra la **mise en place de mesures fiscales** au niveau fédéral pour stimuler l'économie circulaire.
Elle collaborera aux travaux du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Energie et appuiera la démarche. La Région wallonne demandera notamment une exonération de TVA sur les invendus (non)alimentaires pour faciliter le don et le réemploi.
- La Région wallonne demandera **des actions supplémentaires** de la part de l'Union européenne afin de changer les comportements des consommateurs.

³⁰ L'upcycling (ou surcyclage) est l'action de récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure.

Actions déjà en cours et bonnes pratiques de la Région qui seront mises en avant via des encarts

Green Deal Achats Circulaires

Lancé fin novembre 2019, le Green Deal Achats Circulaires a pour objectif d'accompagner les organisations publiques et privées dans l'intégration de principes de l'économie circulaire dans leurs achats.

Ce sont plus de 150 organisations qui se sont engagées dans ce projet en tant qu'acheteur ou facilitateur. Elles sont rassemblées pendant 3 ans au sein d'un réseau d'apprentissage qui leur permet d'apprendre, d'échanger et de s'inspirer.

Réseau de repair cafés

Depuis 2015, la Wallonie soutient Repair Together, l'asbl qui coordonne le réseau des Repair Cafés de Wallonie et de Bruxelles-Capitale. Les 2000 bénévoles des 145 Repair cafés existants en Wallonie accueillent en moyenne 56 visiteurs par événement.

Les objets réparés sont, par ordre d'importance, le petit électroménager (46%), l'IT (20%), l, le textile (16%), les vélos (7%), et dans une moindre mesure le petit mobilier. En 2019, pas moins de 175 tonnes de déchets ont été évitées grâce aux Repair cafés, soit l'équivalent de 1750 tonnes de CO₂.

Par ailleurs, Repair Together sensibilise un large public aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux liés aux modes de production, à l'économie circulaire, à la réparation et au réemploi. À ce titre, Repair Together mène des actions sur l'obsolescence programmée et le droit à la réparation.

Fête de la Récup'

Chaque année au début du mois de mai, la Fédération RESSOURCES organise la fête de la récup'. Véritable vitrine du secteur de la réutilisation, la fête de la récup' permet aux 60 entreprises sociales et circulaires de montrer leur dynamisme et leur diversité.

Dans leurs 150 boutiques de seconde main, elles proposent à leurs clients diverses activités et animations afin de les informer des enjeux sociaux et environnementaux de la réutilisation des biens et des matières et leur présenter le travail de l'ombre et les innovations, qui aboutissent à la réutilisation de plus de 45.000 tonnes de déchets chaque année.

La fête de la récup' est également l'événement qui permet à RESSOURCES de publier l'observatoire de la réutilisation qui présente les résultats, les perspectives et les défis du secteur de la réutilisation.

Ambition 5 : Faire de la Région un acheteur exemplaire

La Région wallonne intégrera les principes de l'économie circulaire dans ses achats afin d'utiliser le levier que constitue la commande publique, pour stimuler la demande en produits et services circulaires.

À cette fin, les différents acteurs publics seront soutenus et accompagnés dans une démarche progressive permettant à la Région d'atteindre XX % ³¹ de marchés publics circulaires en 2025.

Mesures et actions

11. Renforcer la dynamique lancée en matière de marchés publics circulaires

Leviers : marchés publics, sensibilisation, formation, collaboration belge, européenne et internationale

La Région amplifiera les initiatives existantes afin d'inciter les acheteurs soumis à la législation sur les marchés publics, en particulier le SPW, les pouvoirs locaux et les UAPs, à intégrer des critères circulaires dans leurs marchés publics. Les outils nécessaires seront mis à disposition des acheteurs afin de les mettre en capacité.

- Continuer et améliorer le [développement d'outils](#) spécifiques pour aider les pouvoirs adjudicateurs (clauses-types, facilitateurs circulaires, etc.).
- Intégrer une section sur les aspects circulaires dans les [formations marchés publics](#), en collaboration notamment avec l'EAP.
- Intégrer des critères circulaires au sein des marchés du SPW et des UAP faisant office de [centrales d'achats](#) pour les pouvoirs locaux.
- Mettre en place [une gestion des équipements TIC circulaire](#) au SPW.
- Renforcer [la collaboration avec les autres régions belges](#) sur le sujet afin de capitaliser sur les expériences similaires.
- Collaborer et s'inspirer en [participant à des projets et réseaux européens](#) et internationaux tels que le futur réseau international en marchés publics circulaires.

12. Appliquer les principes de l'économie circulaire dans les travaux publics de construction, de démolition, d'entretien et de rénovation importants de la Région et dans les travaux similaires subsidiés par la Région.

Leviers : marchés publics, normes et réglementations, éducation et formation

Il est essentiel que la Région applique les principes de l'économie circulaire au travers des marchés de construction, de rénovation et de démolition. Ce changement se fera par phase afin de permettre au secteur de progresser.

- Mettre à disposition des pouvoirs publics des outils afin de les accompagner.
- Envoyer aux pouvoirs publics une circulaire présentant ces outils.

³¹ Avec l'aide de l'Observatoire des marchés publics, nous sommes en train d'établir un niveau de départ afin de pouvoir définir un objectif réaliste (tout en étant ambitieux). Celui-ci sera prêt pour la 2^e lecture.

Actions déjà en cours et bonnes pratiques de la Région qui seront mises en avant :

Développement de clauses de réemploi pour les matériaux de construction dans les marchés publics

En 2019, le SPW a lancé une étude qui a permis d'identifier une série d'éléments de réemploi courants dans le secteur de la construction, ainsi que des pistes pour accélérer le réemploi dans les marchés publics. Cette étude est poursuivie par le développement de clauses techniques qui seront insérées dans le CCTB afin de favoriser le réemploi des matériaux de construction.

Maison administrative de la Province de Namur

La Province de Namur poursuit son processus de modernisation en investissant dans un nouvel outil de travail : un bâtiment modulable et durable capable de s'adapter aux nouvelles réalités de travail. La Maison Administrative Provinciale (la MAP) rassemblera dès 2021 près de 500 collaborateurs actuellement disséminés dans 17 implantations namuroises.

L'accent est mis sur l'engagement environnemental et la Province vise une certification environnementale de premier ordre : BREEAM avec critère d'excellence. Ainsi, par exemple, les matériaux utilisés ont un faible impact sur l'environnement tout au long du cycle de vie du bâtiment (bois local, pas de béton) et le bâtiment est à énergie positive (ombrelles photovoltaïques, géothermie, ventilation naturelle, etc.).

Le concept d'économie circulaire constitue un réel moteur dans ce projet. Ainsi, la MAP peut être totalement démontée et ses matériaux réutilisés. L'agriculture urbaine y a aussi sa place : potager entretenu et géré par le personnel, soupe « maison » et retour à la terre des déchets organiques. Même approche en termes de mobilité avec la mise en place d'un atelier de réparation pour les vélos des employés.

Grâce à la MAP et avec la constitution d'un nouveau service regroupant les experts en marchés publics de la Province, celle-ci ambitionne dorénavant une généralisation d'une politique d'achats « circulaires » de biens et services. De nombreuses actions sont également mises en œuvre avec les agents provinciaux en matière de consommation responsable.

Troisième axe — Mobilisation de tous les acteurs

La transition vers une économie circulaire nécessite l'implication et l'engagement de **l'ensemble des acteurs de la Région**. En effet, le déploiement par filière/chaînes de valeur impliquera la mise en place de partenariats sectoriels et avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur ou, plutôt, de la « boucle de valeur », si on y inclut les organisations facilitant la circularité des ressources telles que les organismes actifs dans le réemploi, et les industries de réusinage et de recyclage. Une approche par territoire ou par ressource fera intervenir une multitude de filières différentes et s'intéressera également à l'implication des citoyens au-delà de leur rôle de consommateurs.

Pour fonctionner ensemble, il est essentiel **qu'une dynamique émerge et que les acteurs wallons puissent échanger régulièrement**. Cela permettra de croiser les compétences, de constituer et fédérer des réseaux d'experts en économie circulaire et de partager les bonnes pratiques.

Ambition 6 : Informer, éduquer et former tous les acteurs à l'économie circulaire

La prise de conscience des enjeux et des intérêts de développer l'économie circulaire est un préalable au passage à l'action des acteurs, permettant la transition vers l'économie circulaire. Parmi les leviers mobilisateurs, il s'agira d'informer, éduquer et former la société civile, les entreprises, les acteurs publics et les citoyens.

Mesures et actions :

13. Développer une stratégie de communication autour du déploiement de l'économie circulaire en Wallonie

Leviers : communication, sensibilisation, réseaux et démarches volontaires, numérique

Cette stratégie permettra de cultiver et diffuser la vision d'un monde circulaire pour donner envie aux citoyens et aux entreprises. Une vision partagée est un élément essentiel pour garantir la transition vers une économie circulaire et mobiliser les acteurs. La Région mènera des campagnes de sensibilisation et d'information à l'économie circulaire adaptées aux différents publics cibles, en collaboration avec les parties prenantes. En outre, cette stratégie de communication permettra d'améliorer la valorisation des actions menées ainsi que la lisibilité de celles-ci pour les acteurs extérieurs.

- Renforcer le site economiecirculaire.wallonie.be. Ce site deviendra le site centralisateur des informations inhérentes à l'économie circulaire en Wallonie. Il recensera les bonnes pratiques, les résultats d'études financées par la Région, les projets de pôles relatifs à l'économie circulaire, les appels à projets, etc. Les rubriques toucheront les différents types de publics cibles.
- Mettre en place une [cartographie digitale des acteurs](#), en collaboration avec l'AdN, au sein du site economiecirculaire.wallonie.be.
- Intégrer et [coordonner les différentes plateformes, actions et campagnes existantes](#) dans un objectif de simplification du parcours usager.
- Valoriser et diffuser [les initiatives menées par les acteurs de la Région](#) notamment via les réseaux sociaux et les partenaires.

- Organiser annuellement **une semaine de l'économie circulaire** avec des activités et des événements touchant les différents publics cibles (par exemple en même temps que des initiatives similaires européennes). Le point culminant de cette semaine sera l'organisation d'une conférence annuelle sur l'économie circulaire. Cette conférence permettra de communiquer sur le contenu, les réalisations et les ajustements des plans régional et européen en matière d'économie circulaire et d'assurer la visibilité de l'écosystème, notamment via une initiative de trophées et pionniers de l'économie circulaire.
- Mettre en place **des « ambassadeurs » de l'économie circulaire** au sein des pouvoirs locaux, des organismes publics, des entreprises et de la société civile pour mobiliser et sensibiliser les parties prenantes.
- Inclure des composantes de l'économie circulaire dans les stratégies de communication pertinentes de la Région et dans les actions subsidiées par la Région.
- **Sensibiliser et informer les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics** au concept d'économie circulaire et sur les idées reçues courantes. Cela pourra notamment se faire au travers des espaces de publicité dans l'espace public.

14. Renforcer le développement des connaissances et des compétences en économie circulaire

Leviers : éducation, formation, sensibilisation et communication

- **Identifier les métiers qui vont se développer** dans l'écosystème de l'économie circulaire à travers les études prospectives du FOREM afin d'adapter l'offre de prestations (formation, animation, accompagnement, etc.) aux grands domaines de transformation attendus. L'offre de formation du FOREM, de l'IFAPME et de d'autres organismes sera renforcée et adaptée pour répondre aux besoins de compétences de l'économie circulaire. Ces travaux seront menés, à titre pilote, dans le cadre de la plateforme multipartenariale créée pour répondre aux besoins de compétences non ou insuffisamment rencontrés
- **Etablir une concertation avec la Fédération Wallonie Bruxelles afin d'enseigner la réparation** dès l'enseignement secondaire, en cours de technologie.
- **Etablir une concertation avec la Fédération Wallonie Bruxelles afin d'intégrer l'économie circulaire au sein des cursus scolaires de l'enseignement professionnalisant/ technique** avec une revalorisation de certains métiers plus manuels et en pénurie et indispensables pour assurer le succès d'une transition vers une économie circulaire.
- Prendre en considération l'économie circulaire **dans les travaux du Service Francophone des Métiers et des Qualifications et du Consortium de Validation des compétences.**
- Intégrer des notions d'économie circulaire dans **les référentiels de formation** (en ce compris en alternance) de l'IFAPME et du FOREM.
- La **promotion des potentiels nouveaux métiers et/ou des filières** de l'écosystème de l'économie circulaire sera aussi assurée au niveau du Dispositif d'orientation tout au long de la vie (CEFO et CDM) et dans le cadre de jobdays réalisés par le FOREM.
- Une **dynamique de validation des compétences** dans les entreprises du secteur sera initiée.
- Intégrer l'économie circulaire au sein des **actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat** notamment dans l'axe entrepreneuriat du Dispositif d'orientation tout au long de la vie (CEFO et CDM), des structures d'accompagnement à l'auto-crédation d'emploi (SAACE) et à l'université.

- Développer l'accompagnement pédagogique des porteurs de projets en économie circulaire à l'IFAPME et dans les structures d'accompagnement à l'auto-crédation d'emploi (SAACE)
- Dans le cadre des actions du dispositif Générations entrepreneurs, renforcer la dimension liée à l'économie circulaire dans des actions d'éducation à l'entrepreneuriat, vers les jeunes (écoliers et étudiants) et vers les enseignants. La thématique relative aux solutions numériques en faveur de l'économie circulaire sera également intégrée.
- Etablir une concertation avec la Fédération Wallonie Bruxelles afin de mettre en place une chaire inter-universitaire relative à l'économie circulaire au sein d'une université, intégrée ou non à la chaire d'économie sociale.

Actions déjà en cours et bonnes pratiques de la Région à mettre en avant :

Actions de sensibilisation à l'adresse des PME développées par la SOWALFIN

La Sowalfin organise différents types d'événements en collaboration avec de nombreux partenaires (banques, fédérations sectorielles, frigoristes, auditeurs énergie, groupements d'entreprises, etc.). Au cours de ceux-ci, elle aborde, de manière pragmatique, les enjeux de la raréfaction des ressources, les problématiques et législations associées en mobilisant success stories et bonnes pratiques d'actions bas carbone. Ces événements permettent de conscientiser les entrepreneurs wallons au réalisme de la démarche dans leur secteur d'activités et à la possibilité de matérialisation d'actions concrètes au sein de leur entreprise.

Cette sensibilisation peut être complétée par l'organisation d'ateliers collectifs thématiques mobilisant des groupes restreints d'entreprises. Ces workshops confrontent les entrepreneurs, à l'aide d'outils et supports pédagogiques spécifiques (tel que Circul'Eco), dans des situations concrètes, qui pourraient être la leur et à leur faire prendre conscience de ce qu'ils devraient mettre en œuvre pour intégrer l'économie circulaire dans leur stratégie de développement.

Plus encore, la Sowalfin réalise un travail de veille stratégique. En tant que centre de ressources, la Sowalfin met le fruit de son travail à disposition des entreprises, des référents bas carbone et des partenaires.

La formation de Facilitateur.rice en économie circulaire du FOREM

La formation de facilitateur.rice en économie circulaire du FOREM a été lancée en septembre 2019. Elle est issue de la collaboration de 4 centres de compétences. Le facilitateur.rice en économie circulaire ou Circular Business Developer pourra à la fois guider le management dans ses décisions opérationnelles sous un angle de développement durable tout en mesurant l'impact de ces choix sur les matières premières, les stocks, les produits, les déchets, l'énergie consommée.

Cette formation s'adresse aux personnes sans emploi dotées au minimum d'un bachelier dans les domaines scientifique, économique, ou managérial, ou qui ont une expérience préalable en entreprises. Cette formation de 9 mois permet aux participants de développer de nouvelles compétences, comme l'analyse du cycle de vie, l'écoconception des produits, le lean management, l'économie de la fonctionnalité, ainsi qu'un projet d'économie circulaire durant trois mois de stage en entreprise.

La première édition de la formation a permis à 11 stagiaires d'être formés (dont 3 à l'emploi avant la fin de la formation), d'avoir plus de 900 heures de cours théoriques, d'écouter plus de 60 experts et professionnels de l'économie circulaire.

Développement d'un cursus de valoriste généraliste

Un valoriste généraliste est un professionnel œuvrant à la valorisation des déchets-ressources. Il/elle réalise des opérations de collectes préservantes, de tri, de traitement et de valorisation d'objets (meubles, jouets, électroménagers, vêtements...) et de matériaux de construction (bois, pierres...) selon les règles de sécurité, d'environnement et des critères de valorisation.

Le métier de valoriste généraliste est reconnu par le Service francophone des métiers et qualifications (SFMQ), qui a également validé le référentiel métier. Déjà en place à Bruxelles, la formation de valoriste sera bientôt mise sur pied en Wallonie par le FOREM.

L'une des perspectives d'évolution du métier est la reconnaissance de spécialisation. Les différentes opérations effectuées par un valoriste sont, dès lors, considérées comme des compétences, relatives à la gestion des déchets/ressources d'une filière bien spécifique. Plusieurs métiers sont visés, entre autres et prioritairement les métiers de valoriste technicien gros électroménagers, valoriste réparateur IT et valoriste déconstructeur.

Ambition 7 : Mettre en place une dynamique pérenne avec les acteurs de la Région

Pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur la durée, il est essentiel de développer une culture commune et de rassembler l'ensemble des acteurs régionaux. La volonté de la Wallonie est de structurer les actions et de mobiliser les acteurs en s'assurant de leur adhésion et de leur accompagnement. Les leviers mobilisateurs reposeront entre autres sur l'identification des forces régionales, la veille stratégique et la mise en place d'une gouvernance partenariale qui donnera l'opportunité d'échanger sur les attentes, les besoins ou les réticences éventuelles de la part de tous les acteurs.

Mesures et Actions :

15. Assurer une veille stratégique et politique, notamment en prenant part aux travaux européens et internationaux sur l'économie circulaire et par le biais d'études

Leviers : information, réseaux et démarches volontaires, collaboration et représentation au niveau belge, européen et international

- Le SPW EER, le SPW DD, le SPW ARNE, la Sowalfin et Next se coordonneront pour **assurer et diffuser une veille sur les évolutions en économie circulaire**, tant d'un point de vue stratégique, technologique qu'en termes de politiques publiques. La Wallonie veillera à prendre part aux travaux européens et internationaux sur l'économie circulaire. Une présence wallonne (administrations, UAP, etc.) sera assurée et coordonnée dans les différents groupes de coordination, et réseaux d'experts au niveau européen et international. Les informations seront ensuite échangées au sein des mécanismes de gouvernance explicités dans le chapitre dédié à la gouvernance.
- La Wallonie mettra en place **un groupe de travail d'identification et de levée des barrières à l'économie circulaire**. Ce groupe de travail aura pour objectif d'aborder les éventuels blocages, notamment juridico-administratifs, déjà présents et rencontrés lors de la mise en œuvre des actions de la Stratégie. Il fera également le lien avec les travaux menés à ce sujet en collaboration avec les autres régions et le fédéral au sein de la Plateforme intra-belge.
Ce groupe de travail sera composé de manière équilibrée de représentants du secteur privé et du secteur public en lien avec l'activité économique et l'environnement en Wallonie. Il élaborera des propositions afin d'alléger, voire supprimer ces barrières. Ces propositions devront être discutées et étayées en recherchant un maximum le consensus et le cas échéant en présentant les alternatives et les propositions des uns et des autres. Ce groupe de travail s'insérera dans les groupes de travail thématiques de la Plateforme (cf. chapitre Gouvernance).
- Les **besoins en études spécifiques** (études prospectives, études de focus sectoriel, etc.) seront identifiés ; des études de faisabilité technico-économiques pourront notamment être menées afin de cibler les niches et opportunités de compétitivité en Wallonie. Ces études pourront notamment se baser sur les retours des groupes de travail « Chaînes de valeur » et des Domaines d'Innovation stratégiques identifier dans la Stratégie de Spécialisation Intelligente (« S3 »), Le potentiel en termes de création d'emplois et de niveau d'insertion des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi seront évalués. Ces études permettront d'alimenter d'autres actions de la Stratégie.

16. Mutualiser l'information, assurer le suivi des actions, renforcer la coordination et maintenir une dynamique d'engagement des acteurs

Leviers : information, réseaux et démarches volontaires, accompagnement, numérique

- Renforcer la **coordination et l'implication des parties prenantes** de la Stratégie sur base du mécanisme de gouvernance explicité dans le chapitre suivant. L'importance de mettre en place une coordination et d'assurer les échanges et la cohérence dans les initiatives menées a été mise en avant à plusieurs reprises et notamment dans la résolution adoptée par le Parlement wallon le 3 mai 2019. Les trois instances mises en place pour l'élaboration de la Stratégie ont permis de commencer la dynamique de coordination. Celle-ci sera consolidée lors de la mise en œuvre de la Stratégie au travers des instances expliquées dans le chapitre gouvernance.
- Mettre en place un **tableau de bord de déploiement de l'économie circulaire en Wallonie**. Proposer et mettre en place un set d'indicateurs pour le suivi de l'état et de l'évolution de l'économie circulaire en Wallonie, en capitalisant sur les bonnes pratiques d'autres régions, les travaux européens et les groupes de travail multi-acteurs tels que celui lancé par ACR+.
- Mettre en place, en coopération avec l'AdN, une **plateforme collaborative virtuelle de contenu**. Cette plateforme collaborative permettra de la veille, pour détecter, organiser et exploiter l'information stratégique au service de projets innovants en économie circulaire ; de la gestion des connaissances, afin de capitaliser, partager et développer les savoir-faire, les expériences et les compétences dédiées à l'économie circulaire ; et le travail collaboratif, en fédérant les équipes autour d'un portail. Au travers de cette plateforme wallonne « économie circulaire », offrir un soutien aux industriels de mise en relation vers des producteurs de technologies numériques propres et durables, ainsi que des solutions numériques favorisant la dynamique circulaire.

Actions déjà en cours et bonnes pratiques de la Région à mettre en avant :

/

Quatrième axe — Gestion des déchets-ressources

L'inscription dans le droit wallon de la hiérarchie des déchets, du tri et de la valorisation des déchets - désormais compris comme des matières ou ressources à part entière —, et de la responsabilité élargie des producteurs, a au fil du temps fait évoluer une politique des déchets initialement axée sur le développement d'exutoires pour le contenu des poubelles vers une approche du cycle de vie dans sa globalité, offrant de nouvelles perspectives, et promouvant de nouvelles responsabilités.

Cette évolution s'est également marquée au travers de la succession de plans déchets jusqu'au Plan wallon des déchets-ressources (PWD-R)³² adopté par le Gouvernement wallon le 22 mars 2018.

Le PWD-R fixe le cadre planifié de la politique des déchets-ressources et définit les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs. À travers ce plan, la Wallonie continuera d'agir, notamment sur les axes suivants, qui permettent d'évoluer vers une économie circulaire :

- Réduire la production des déchets et leurs impacts sur l'environnement, la santé humaine et la propreté publique par la transformation des pratiques à tous les niveaux de la chaîne : conception, production, transformation, distribution et consommation/utilisation de biens ou services ;
- Limiter l'élimination des déchets et utiliser le mieux et le plus possible les déchets ou matières comme des ressources, de préférence à l'échelon régional. A cet effet, créer les conditions propices à l'émergence de marchés, de filières et d'infrastructures de réemploi, de collectes sélectives, de tri et de recyclage pour différentes matières ;
- Assurer la participation du secteur de l'économie sociale au réemploi et à la gestion des déchets ;
- Améliorer la traçabilité des flux, ainsi que la collecte et l'exploitation des données utiles, notamment à des fins prédictives et prospectives ;
- Renforcer le rôle d'exemple et d'impulsion des autorités publiques et la gouvernance des systèmes de reprise de certains déchets.
- Aborder les enjeux environnementaux du numérique, à travers le traitement et le recyclage des déchets électroniques

Les actions du PWD-R visent prioritairement, parmi les fractions de déchets-ressources à prévenir, réemployer, recycler ou valoriser :

- Les emballages (papiers, cartons, plastiques, métaux...);
- Les matières organiques ;
- La fraction encombrante des déchets ;
- Les matériaux et déchets de construction et de démolition, en ce compris les terres excavées ;

³² Le PWD-R est pris en exécution du décret relatif aux déchets, en tenant compte des exigences évolutives de l'Union européenne. Les objectifs et mesures qu'il comporte au travers de cinq cahiers, à l'instar de la directive cadre relative aux déchets qu'il exécute, ont pour but de protéger l'environnement et la santé, mais, également de faire de la prévention et de la gestion des déchets une source de développement social et économique pour la Wallonie. Le PWD-R est en cours de mise en œuvre. Certaines actions sont finalisées, d'autres actions sont en cours ou en préparation.

- Les équipements électriques et électroniques ;
- Les textiles ;
- Les déchets de bois ;
- Les véhicules hors d'usage ;
- Les déchets industriels banaux (déchets non ménagers non dangereux) ;
- Les sédiments ;
- Les déchets dangereux ;
- Les matières premières critiques dont les terres rares.

Les ambitions et la sélection d'actions retenues dans cet axe renvoient au PWD-R et sont mises en œuvre dans ce cadre. La stratégie d'économie circulaire vise à renforcer l'efficacité des actions du plan, notamment par la mobilisation des leviers pertinents de la politique économique, d'innovation et d'emploi-formation et le renforcement des collaborations entre acteurs. Elle tient aussi compte du PWD-R dans la définition des actions pour les chaînes de valeurs.

Conjointement, la stratégie d'économie circulaire et le PWD-R participeront aussi à l'atteinte des objectifs de gestion des déchets définis dans la DPR, à savoir :

- renforcer les priorités de l'échelle de Lansink en matière de gestion des déchets-ressources ;
- atteindre à l'horizon 2027 une diminution de l'incinération des déchets de minimum 50 % des niveaux actuels ;
- poursuivre une ambition forte de réduction des déchets mis en décharge afin de s'inscrire à terme dans un objectif de suppression complète de la mise en décharge.

Des budgets sur le Fonds des déchets et le Fonds de la protection de l'environnement pourront être mobilisés, en fonction du type d'instrument activé.

La mise en application optimale de certaines actions du PWD-R dépend d'une collaboration renforcée entre les acteurs publics et privés de la gestion des déchets et les acteurs publics du secteur de l'économie, qui se trouve renforcée par la stratégie. Cela concerne en particulier différentes actions du cahier 4 du PWD-R, relatives à la gestion des déchets industriels.

Ambition 8 : Faire de la prévention des déchets une obligation pour tous

Afin de favoriser la transition vers une économie circulaire, la hiérarchie des déchets et la prévention quantitative et qualitative des déchets s'imposeront à tous.

Mesures et Actions :

17. Soutenir la démarche de transition zéro-déchets (prévention des déchets) au travers notamment du cadre normatif et de subsidiation, d'accords de branche ainsi que d'appels à projets thématiques.

Leviers : normes et réglementations, démarches volontaires et financement

Les actions liées à cette mesure suivront les objectifs suivants :

- Développer l'éco-conception des produits, la dématérialisation et l'économie de la fonctionnalité ;
- Réduire les pertes et le gaspillage (non)alimentaire et favoriser le compostage de qualité ;
- Lutter contre le suremballage et développer les emballages réutilisables ;
- Maintenir les produits et équipements en service plus longtemps, et favoriser le réemploi et la réparation ;
- Adapter les seuils de quantités maximales par an et par habitant (seuils de prélèvement-sanction) au-dessus desquels les communes sont sanctionnées, en tenant compte des critères existants de taille des communes ;
- Encourager la facturation des déchets au poids, notamment par la diminution du forfait sur le service minimum et la révision des services complémentaires ;
- Développer et généraliser la déconstruction sélective ;
- Développer la valorisation des sous-produits.

18. Favoriser la prévention et le réemploi au travers des aides et outils économiques et numériques

Leviers : financement, numérique

En complément de la sensibilisation des différents publics cibles mise en œuvre dans le cadre de l'axe Mobilisation des acteurs. Il s'agira notamment

- D'évaluer les systèmes existants et leurs potentiels, notamment les bourses déchets/matériaux ;
- De développer une approche validée par le monde de l'entreprise ;
- De développer un mécanisme incitatif au réemploi d'outils de production.

Bonnes pratiques déjà en cours

Réalisation d'études et diagnostics

Des études et diagnostics sont réalisées dans différents secteurs pour évaluer les pertes de matières et le potentiel de prévention des déchets : industrie alimentaire, horeca, distribution, ménages, etc. Les rapports et recommandations sont ensuite diffusés au travers du portail environnement.wallonie.be et des fédérations participantes.

Appels à projets

A côté des subventions organiques accordées aux communes et associations de communes pour mener des actions de prévention des déchets, des appels à projets sont préparés et des moyens mobilisés par le Département du sol et des déchets sur différents thèmes :

- L'économie de fonctionnalité
- la transition zéro déchets des commerces et de l'horeca ;
- la prévention et le tri des déchets d'emballages lors d'événements;
- la réutilisation et la réparation

Réutilisation : les missions de la Fédération Ressources

Parmi les mesures déployées par la Wallonie pour développer et promouvoir la réutilisation de biens et matières au travers d'entreprises de l'économie sociale figure le soutien au programme d'actions de la fédération Ressources. Labels de qualité pour augmenter la confiance dans les biens et équipements de seconde main, mission d'interface avec Recupel pour développer la réutilisation des équipements électriques et électroniques, communication et promotion des activités des membres sont au rang des activités subsidiées. La *Fête de la récup* constitue dans ce cadre un événement de plus en plus incontournable pour informer et sensibiliser un large public et promouvoir les quelques 150 magasins de seconde main du réseau, ainsi que les activités de l'ombre, de la collecte à la réparation, en passant par l'*upcycling* et le *remanufacturing*.

Ambition 9 : Améliorer les connaissances relatives aux déchets-ressources

Le respect de la hiérarchie des déchets et le développement de la circularité des ressources nécessitent une bonne connaissance des flux de matières produites et traitées à l'échelon individuel, des organisations, des communes et de la région. Les mesures et actions suivantes du PWD-R sont notamment concernées.

Mesures et Actions :

19. Améliorer la connaissance quantitative et qualitative des flux de matières produites et traitées

Leviers : numérique, information, démarches volontaires et réseaux

Il s'agit notamment de :

- Poursuivre et accélérer la digitalisation des processus de communication de données ainsi que l'exploitation des données ;
- Favoriser la réalisation de diagnostics déchets et de diagnostics de circularité ;
- Développer le dialogue entre acteurs de la chaîne pour l'évaluation des besoins et possibilités d'actions ;
- Elaborer et mettre en place des indicateurs appropriés afin d'évaluer les progrès réalisés dans la circularité, et dans le découplage entre la production des déchets, les impacts environnementaux associés et la croissance économique.

20. Poursuivre le financement d'études de faisabilité sectorielles, de prototypes industriels, de nouvelles filières de valorisation de déchets ou d'outils innovants de réinsertion des résidus dans le circuit économique, en mobilisant le réseau de compétences régional et international, pour produire un effet d'entraînement dans différents secteurs économiques

Leviers : démarches volontaires et réseaux, communication et accompagnement

Il s'agit notamment de :

- Favoriser l'émergence de projets industriels rentables par la rencontre entre l'offre et la demande ;
- Mener des actions d'animation économique sur le terrain en vue d'inciter les entreprises à créer des partenariats d'échange de sous-produits dans des zones territoriales cohérentes ;
- Encourager les projets multi-acteurs de biométhanisation de matières organiques
- Développer des synergies dans une logique territoriale.

Bonnes pratiques en cours

Analyses de composition des déchets

Les analyses de la composition de la poubelle tout-venant des ménages wallons et de différents flux de déchets collectés sélectivement – tels que papier carton, encombrants – ainsi que des déchets sauvages réalisées par le Département du sol et des déchets fournissent des indicateurs utiles et alimentent les prises de décisions régionales, en matière notamment de nouvelles collectes sélectives ou de responsabilité élargie des producteurs. Les rapports sont publiés sur le portail environnement.

La collecte des données dans le cadre des obligations de reprise

Dans le cadre des obligations de reprise instaurées pour certains déchets, les organismes de gestion sont tenus de collecter et de rapporter pour le compte des producteurs différentes données ayant trait à la mise sur le marché des produits et à la gestion des déchets, permettant notamment d'établir l'atteinte des objectifs de collecte et/ou de traitement de différents types de déchets. Le Département du sol et des déchets établit tous les deux ans un rapport par flux, disponible sur le portail environnement. L'organisme Valipac, chargé de la mise en œuvre de l'obligation de reprise des déchets d'emballages industriels, collecte non seulement des données relatives à différentes fractions de déchets d'emballages, mais également des données sur le tri en entreprises d'autres fractions de déchets, en collaboration avec les Régions et les entreprises de gestion de déchets. Les données relatives aux déchets d'emballages ménagers et industriels sont disponibles pour la Belgique sur le site de la Commission interrégionale de l'emballage.

L'enquête intégrée REGINE

Au travers de l'enquête intégrée REGINE, la Wallonie collecte des données relatives à l'air, l'eau, les déchets, les dépenses environnementales et l'énergie en vue de répondre aux obligations légales et de suivre les politiques de gestion mises en place. Une méthodologie d'évaluation de la circularité des entreprises de l'enquête intégrée environnement est en cours d'établissement.

La digitalisation au Département du sol et des déchets

En collaboration notamment avec eWBS, le Département du sol et des déchets du SPW déploie une approche structurée afin de disposer de données numériques régulières et intégrées en matière de gestion des déchets-ressources.

Ambition 10 : Amplifier la politique de tri à la source et le recyclage de qualité des déchets

Le tri à la source et la collecte séparée des biens et des déchets constituent une étape clé pour maximiser les possibilités de réemploi, le recyclage et d'autres formes de valorisation des déchets triés, et réduire ainsi l'élimination des déchets. Les actions suivantes du PWD-R rencontrent cet objectif.

Mesures et Actions :

21. Maximiser les possibilités de réemploi, de recyclage et d'autres formes de valorisation des déchets

Leviers : normes et réglementations, financement

Il s'agit des actions suivantes du PWD-R :

- Étendre le tri et la collecte sélective à de nouvelles fractions de déchets tels que les déchets organiques, les plastiques, les matelas usagés, les meubles et équipements réutilisables, les panneaux photovoltaïques usagés, certains déchets de construction ;
- Renforcer les contrôles, en particulier au niveau des pratiques et des filières illégales (free riders) ;
- Soutenir la démarche de tri, de collecte et de logistique innovante au travers d'appels à projets ;
- Privilégier le recyclage de qualité ;
- Soutenir le développement et l'amélioration des techniques de dépollution, d'extraction de matières et de traitement ;
- Evaluer et planifier les besoins en infrastructures de collecte et de traitement des déchets ;
- Concrétiser l'interdiction de mise en CET et d'incinération de déchets recyclables ;
- Réviser le système de responsabilité élargie des producteurs ;
- Mettre en œuvre la législation relative aux sous-produits et à la fin de statut de déchets ;
- Affiner la politique régionale en matière de coût-vérité pour mettre en place des meilleures pratiques en matière de tarification, afin que le citoyen ait un avantage financier à trier ;
- Adapter le cadre normatif et les outils fiscaux.

22. Dynamiser la gestion des déchets au sein des zones d'activités économiques, des zones rurales ou pour des flux spécifiques afin d'augmenter le taux de captage des déchets à recycler

Leviers : financement, normes et réglementations, accompagnement

Il s'agit notamment :

- De recenser les initiatives et de les évaluer ;
- De faire des appels à projets ciblés
- D'évaluer les projets-pilotes ;
- De rendre obligatoire de nouvelles approches de gestion de déchets dans les zones industrielles.

Bonnes pratiques

Accord de branche environnement construction

Un accord de branche entre le secteur de la construction et le Gouvernement wallon, conclu en 1994, a permis de déployer un éventail d'actions pour améliorer la gestion des déchets de construction et de démolition de bâtiments et de voiries dans le cadre des chantiers publics et privés : adaptation des cahiers des charges, prises de participation pour l'impulsion d'un réseau d'installations de recyclage de déchets inertes, information et formation continue des acteurs du secteur au travers notamment du projet MARCO et d'un soutien financier à la Confédération Construction wallonne.

Définition des statuts de sous-produits et de fin de déchets

En collaboration avec les acteurs de plusieurs secteurs, les conditions d'activation des statuts de sous-produits et de fin de statut de déchets ont été définies pour plusieurs types de matières. Ces nouveaux statuts encadrés par la législation relative aux déchets permettront la circulation et l'utilisation de matières en toute sécurité juridique, sans l'étiquette et les contraintes liées au statut de déchets.

Waloscrap I et II

Les programmes du Pôle Greenwin subsidiés par le SPW ARNE sous les noms de Waloscrap I et II ont permis de travailler à l'identification et la quantification de déchets et matières secondaires exploitables en Wallonie, pour lesquels des projets de R&D et d'investissement peuvent être proposés et obtenir le concours de Greenwin. Les gisements de matières qui ont été étudiés durant la période 2016-2018 sont, par ordre de priorité :

- > Les déchets plastiques et composites ;
- > Les déchets réfractaires ;
- > Les déchets bitumineux ;
- > Les déchets organiques ;
- > Les déchets de construction et démolition (C&D).

L'identification de ces gisements a servi de base de travail à GreenWin pour ses activités de pôle et de mise en réseau des acteurs afin de permettre aux acteurs de se regrouper et de développer des projets concrets. La plateforme PEPIT - Polymers Ecocircularity Platform for an Industrial Transition – constitue ainsi une initiative démarrée dans le cadre de la subvention Waloscrap II, et a permis la mise en place d'une dynamique collaborative entre pôles (GreenWin et MecaTech), le cluster Plastiwin et des Centres de Recherche actifs dans le secteur des plastiques. Cinq projets ont été labellisés et suivis par le pôle GreenWin dans le cadre de Waloscrap II. Le projet et l'unité pilote industrielle REPLIC pour la valorisation de déchets et chutes de plâtre issus des activités de construction et de démolition est l'un de ces projets.

Le dispositif sera renforcé dès cette année 2020 sous le nom de Wallace —Wallonia Advanced Circular Economy.

Appels à projets en matière de collecte sélective

Le Département du sol et des déchets du SPW prépare et dégage des moyens pour des appels à projets :

- Avec Fost-Plus, en matière de tri et de collecte sélective des déchets d'emballages ménagers générés hors domicile
- En matière de tri et de collecte sélective des déchets d'entreprises, notamment pour la fraction organique.

Cinquième axe — Chaînes de valeur prioritaires

Certaines chaînes de valeur constituent un défi important en termes de durabilité pour lequel des actions coordonnées sont nécessaires. Ces actions coordonnées par chaîne de valeur viendront renforcer les réponses apportées aux défis environnementaux, sociaux et économiques, climatiques et d'érosion de la biodiversité et contribueront aux différents Stratégies et Plans wallons existants et à venir relatifs à la politique climatique, la politique environnementale, la politique d'innovation et la politique industrielle et des PME.

Tel qu'explicité dans la note préparatoire de la Stratégie et dans l'état des lieux, les acteurs économiques clés de l'économie circulaire en Wallonie sont les industries des secteurs de la collecte et du traitement des déchets, de la construction, de l'industrie chimique, dont celle des plastiques et de la fabrication de produits métalliques. L'eau et les textiles ont également été identifiés comme des secteurs importants. Ces chaînes de valeur présentent de nombreux atouts et avantages.

Par ailleurs, le nouveau Plan d'action européen pour une économie circulaire met l'accent sur certains secteurs utilisant beaucoup de ressources et dont le potentiel de contribution à l'économie circulaire est élevé : le matériel électronique et TIC, les batteries et les véhicules, les emballages, les matières plastiques, les textiles, la construction et les bâtiments, les denrées alimentaires, eau et nutriments.

Dans une volonté de renforcer la compétitivité de la Wallonie à travers les synergies et complémentarités interrégionales et d'activer les leviers européens, la sélection des chaînes de valeur prioritaires pour la Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire s'est opérée **au croisement des thématiques européennes avec les forces et ambitions de la Wallonie.**

Ainsi, des mesures coordonnées vont être définies avec les acteurs concernés pour les chaînes de valeur suivantes :

- La construction et les bâtiments ;
- L'industrie alimentaire et les systèmes alimentaires ;
- Les matières plastiques ;
- Le transport (en ce compris les batteries et véhicules) ;
- La métallurgie ;
- L'eau ;
- Les textiles.

Ces mesures thématiques viendront également renforcer la coopération avec d'autres régions européennes en poursuivant les efforts entamés par la Wallonie dans la définition de stratégies de coopération afin d'atteindre une masse critique plus large³³. Ainsi, la mise en œuvre des

³³ Par exemple à travers la « Vanguard Initiative », les « Plateformes S3 » de la Commission européenne, etc..

priorités thématiques permettra de favoriser la création de nouvelles chaînes de valeur européennes.

Les mesures identifiées pour les chaînes de valeur prioritaires veilleront notamment à favoriser un cadre favorable pour une logistique intelligente en mettant l'accent sur les industries de la mobilité durable, connectée et intelligente. Elles favoriseront la circularité et la neutralité climatique par un leadership numérique. Pour ce faire, des synergies avec les programmes Industrie du Futur (Made Different) de la stratégie Digital Wallonia et ceux liés à l'accompagnement des PME en économie circulaire seront prévues.

Les actions définies pour les chaînes de valeur seront des documents dynamiques, suivant l'approche flexible prévue pour la Stratégie, qui seront périodiquement mis à jour compte tenu notamment de l'évolution de l'industrie, des entreprises et de la spécialisation régionale, et d'autres facteurs tels que l'évolution des modes de consommation. Par conséquent, des nouveaux secteurs à impact économique et circulaire accru pourraient être inclus.

De plus, afin de bénéficier d'une partie des 500 milliards de subvention accordés à travers le plan Next Generation EU, la Belgique devra présenter un plan d'investissements et de réformes compatible avec les objectifs de transition écologique et numérique que l'Union européenne s'est fixés. Dans ce cadre, il s'agira de notamment proposer des actions et projets en lien avec la Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire susceptibles d'être financés par ce plan de relance.

Une task force spécifique par chaîne de valeur, composée des principales parties prenantes, sera mise en place pour l'élaboration des actions. Il s'agira de mobiliser les acteurs clés et pionniers sur lesquels s'appuyer pour renforcer ou initier des projets et identifier les mesures à développer et les leviers financiers (publics et privés) à mobiliser. Les actions porteront une attention particulière à la stimulation des interactions entre les pôles de compétitivité, les clusters, les structures d'accompagnement, les ADT, les entreprises, les acteurs de la Recherche, les Plateformes d'innovation et les administrations publiques et UAP.

V. Gouvernance

Les instances de gouvernance de la Stratégie

Trois instances ont été activées durant la phase d'élaboration de la Stratégie : un Comité de pilotage, une Plateforme intra-administrations et un Comité d'orientation. La Direction du Développement Durable (Secrétariat Général du SPW) était en charge de la coordination et du secrétariat, en collaboration avec la Direction de la Politique économique (Département de la compétitivité et de l'Innovation du SPW Economie).

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la Stratégie, ces instances nécessitent d'être modifiées et complétées. Elles seront toujours au nombre de trois :

- Un Comité de pilotage ;
- Un Conseil de l'économie circulaire ;
- Une Plateforme d'économie circulaire.

Le schéma ci-dessous illustre les interactions entre ces 3 organes.

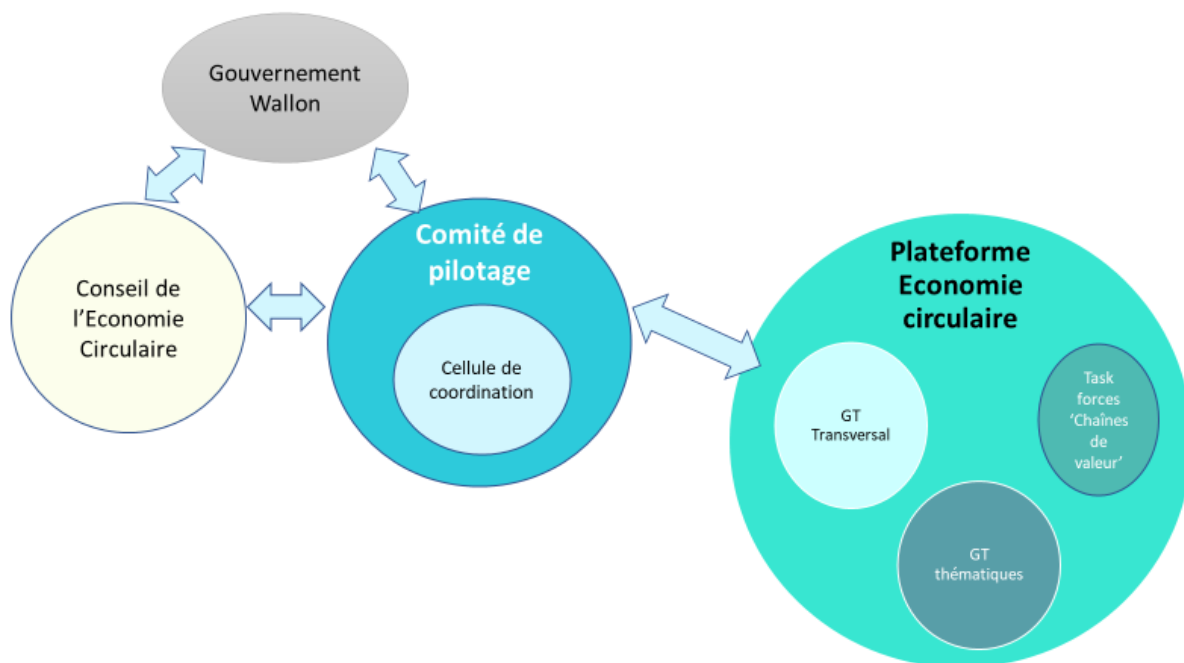


Figure 2 : Gouvernance de la Stratégie de déploiement de l'économie circulaire

Le Comité de pilotage

Le **Comité de Pilotage**, assisté d'une **Cellule de coordination**, assure le suivi stratégique de la mise en œuvre de la Stratégie, veille à la circulation de l'information, la cohérence, et à la bonne coopération des parties prenantes.

Le **Comité de pilotage** est un organe de décision et de suivi stratégique qui se déclinera en Comité de pilotage restreint et élargi. Le Comité de pilotage sera élargi lorsque des points concernant notamment les compétences de la SRIW, Sowalfin et du SPW ARNE seront discutés.

Présidence	Le Vice-Président de la Wallonie et Ministre de l'Économie
Secrétariat	Cellule de coordination - Direction du Développement Durable (SPW-SG) et Direction de la Politique Economique (SPW-EER)
Composition (Comité restreint)	Le cabinet du Ministre de l'Économie ; Le cabinet de la Ministre de l'Emploi et de l'Économie sociale ; Le cabinet de la Ministre de l'Environnement. <i>À l'initiative d'un de ses membres, peuvent être invités des experts, des chefs de projets d'actions, etc.</i>
Composition (Comité élargi)	Le cabinet du Ministre de l'Économie ; Le cabinet de la Ministre de l'Emploi et de l'Économie sociale ; Le cabinet de la Ministre de l'Environnement ; La SRIW ; La Sowalfin ; W.Alter ; La Cellule de coordination - Direction du Développement Durable (SPW-SG) et Direction de la Politique Economique (SPW-EER) ; Le SPW ARNE.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Affecter les ressources pour la mise en œuvre de la stratégie • Décider des actions prioritaires et opérer les arbitrages nécessaires • Piloter, orienter et soutenir la Plateforme d'Économie circulaire • Valider les documents soumis à la Plateforme d'Économie Circulaire • Superviser la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie • Prendre en compte les recommandations émises par le Conseil de l'économie circulaire • Soumettre pour approbation au Gouvernement les propositions éventuelles de réorientation de la Stratégie • Soumettre, pour approbation, au Gouvernement les nouvelles propositions d'actions • Prendre acte des rapports de suivi produits par le Comité de coopération • Rendre compte au Gouvernement de l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie • Assurer une cohérence et une transversalité dans la gestion des budgets (planification, lancement d'appels d'offres, préparation et suivi de subventions, etc.)

	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les actions de la Stratégie avec les autres plans et stratégies de la Région • Mettre en place des liens et synergies avec les stratégies en économie circulaire des Régions bruxelloise et flamande et de l'Etat fédéral sur base des opportunités identifiées par la Plateforme d'Économie circulaire • Valider les positions de la Wallonie au niveau national et international
--	---

Le Comité de pilotage se réunit autant de fois que nécessaire et délèguera certaines tâches à travers un mandat clair à la Cellule de coordination.

La Cellule de coordination

La Cellule de coordination est formée de la Direction du Développement Durable (SPW-SG) et de la Direction de la Politique Economique (SPW-EER).

Composition	Direction du Développement Durable (SPW-SG) et Direction de la Politique Economique (SPW-EER)
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer les réunions du Comité de Pilotage • Assurer le secrétariat du Comité de Pilotage, de la Plateforme d'Économie Circulaire et du Comité de coopération • Superviser les actions d'animation et de communication envers les membres de la Plateforme • Superviser, soutenir et coordonner les pilotes de projet dans la mise en œuvre des actions • Réunir auprès des membres de la Plateforme les données nécessaires à la réalisation du tableau de bord, à la réalisation de reportings et au monitoring d'indicateurs pertinents • Rapporter au Comité de pilotage sur les éventuels points de blocage ou manquements dans la mise en œuvre des actions • Soumettre au Comité de Pilotage les nouvelles propositions d'actions • Assurer une cohérence et une transversalité dans la gestion des budgets (planification, lancement d'appel d'offres, préparation et suivi de subventions, etc.) • Contribuer aux positions de la Wallonie au niveau national et international • Contribuer à l'échange d'expériences avec les administrations en charge des stratégies en économie circulaire des Régions bruxelloise et flamande et de l'Etat fédéral

Le Conseil de l'économie circulaire

Ce Conseil a pour mission d'élaborer chaque année des recommandations quant à la mise en œuvre de la stratégie et à l'actualisation des feuilles de route sectorielles. Etant composé de experts issus du monde entrepreneurial, académique et de la société civile, il doit permettre d'apporter un regard externe sur la stratégie wallonne alimenté au travers d'avis de

personnalités ancrées dans la réalité de terrain, et ainsi de veiller à ce que l'avancement des travaux au sein de la Stratégie corresponde aux besoins des acteurs de terrain.

Ce groupe agirait à la fois :

- Comme un vigile du Gouvernement pour veiller à ce que les travaux en matière d'économie circulaire avancent suffisamment rapidement ;
- Comme un garant que les actions et travaux menés par les pouvoirs publics correspondent aux besoins observés sur le terrain.

Ce Conseil remettra un avis chaque année et pourra également rédiger des avis d'opportunité de sa propre initiative.

Le Conseil est un **organe indépendant**.

Présidence	Un des membres
Secrétariat	Cellule de coordination
Composition	6 ou 12 membres ³⁴ (un ou deux par axe et un Président) Chaque membre est plus spécifiquement en charge d'un thème
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Veille à la pertinence et la cohérence des décisions prises et actions menées dans le cadre de la Stratégie • Emet ses avis et ses recommandations au Gouvernement via le Ministre de l'Économie • Identifie les enjeux majeurs liés à l'économie circulaire, identifie les pratiques internationales les plus pertinentes et dégage les mécanismes vertueux à mettre en place pour stimuler l'économie circulaire en Wallonie.

La Plateforme d'Économie circulaire

La Plateforme d'Économie circulaire est un **organe participatif** à configuration flexible. Elle vise à faciliter la collaboration entre les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la Stratégie. Elle permet également de recueillir les suggestions des parties prenantes afin notamment d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie.

Elle se réunit sous sa forme plénière au moins une fois par an. Ce momentum annuel sera axé sur les progrès, résultats et développements à venir. Il pourra être ouvert à un public plus large — tels que les citoyens ou autres acteurs touchés par la transition vers une économie circulaire.

Dans l'intervalle, afin d'assurer une interaction et une collaboration efficace entre les parties prenantes, une plateforme collaborative virtuelle de contenu permettra de communiquer sur les réalisations en cours, de réaliser un travail de veille, pour détecter, organiser et exploiter l'information stratégique au service des projets en économie circulaire ; de réaliser de la

³⁴ Mettre en place un binôme d'experts par axe permettrait d'avoir des organisations frontrunners de tailles différentes ; d'autant que les axes sont assez large, il serait intéressant d'avoir deux experts différents qui se complètent (avec des retours de terrains différents)

gestion des connaissances, afin de capitaliser, partager et développer les savoir-faire, les expériences et les compétences dédiées à l'économie circulaire ; et de favoriser le travail collaboratif, en fédérant les équipes autour d'un portail.

Afin de mettre en place une coordination légère, mais efficace impliquant les partenaires clés, les configurations suivantes (non exhaustives) sont mises en place au sein de la Plateforme d'économie circulaire :

- Un GT transversal, organe de coordination rassemblant principalement les pouvoirs publics wallons ;
- Des taskforces / groupes de travail thématiques.

Présidence	Vice-Président de la Wallonie et Ministre de l'Économie
Secrétariat & animation	Cellule de coordination
Composition <i>(liste non exhaustive)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les cabinets du Ministre de l'Économie, de la Ministre de l'Environnement, de la Ministre de l'Emploi et de l'Économie sociale ; • Les membres de la plateforme intra-administrations mise en place lors de l'élaboration de la Stratégie • Les fédérations, notamment UWE, UCM, Agoria, Essencia, Fevia, Ressources, Denuo, FEB, EDORA, COPIDEC • Des acteurs associatifs, notamment IEW et Concertes • Des acteurs locaux, notamment UVCW, APW et Wallonie Développement et les ADT • Des représentants des travailleurs ainsi que d'entreprises déjà actives en économie circulaire • Les pôles de compétitivité <p><i>La Plateforme se réunira en taskforces / groupes de travail afin de discuter de thématiques spécifiques</i></p>
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre un échange d'information entre les différents acteurs liés à l'économie circulaire et ainsi favoriser le développement de synergies entre les parties prenantes • Constituer des groupes de travail pour la mise en œuvre de certaines actions de la Stratégie qui nécessitent des collaborations étroites • Contribuer à la collecte des données nécessaires à la réalisation du tableau de bord, à la réalisation de reportings et au monitoring d'indicateurs pertinents • Faire le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie et faire remonter les difficultés de terrain • Évaluer la mise en œuvre de la Stratégie et élaborer des propositions d'évolution • Faciliter l'échange de bonnes pratiques
Interactions avec le Comité de pilotage	La Plateforme d'Économie Circulaire fait des suggestions au Comité de pilotage

Le **GT transversal** est un organe de coordination créé au sein de la Plateforme d'Économie Circulaire. Il rassemble les pouvoirs publics wallons concernés à divers titres par l'économie circulaire. La mise en place d'un tel GT est nécessaire étant donné les nombreux acteurs concernés par la mise en œuvre de la Stratégie au sein des organisations publiques. Le GT transversal se réunit au minimum deux fois par an. Ces réunions permettront aux membres de se rencontrer et d'échanger (networking). La collaboration et l'échange d'information en flux continue seront notamment assurés par l'utilisation d'outils collaboratifs virtuels tels que Yammer et Teams.

Présidence et secrétariat	Cellule de coordination
Composition	<ul style="list-style-type: none"> • AdN • AWAC • AWEX • FOREM • IFAPME • SOGEPa • SOWALFIN • W.ALTER • SOWESCOM • SPGE • SPAQUE • SPW – SG — Direction du développement durable • SPW —SG — Fonds structurels • SPW Economie — Département de la Recherche et du Développement Technologique • SPW Economie — Département de l'Emploi et de la formation professionnelle • SPW Economie — Département de l'investissement • SPW Economie — Département du développement pour des entreprises • SPW environnement — Département de l'environnement et de l'eau • SPW environnement — Département de la nature et des forêts • SPW environnement - Département du développement, de la ruralité, des cours d'eau et du bien-être animal • SPW environnement — Département du sol et des déchets • SPW environnement — Département de la politique européenne et des accords internationaux • SPW territoire logement patrimoine énergie — département énergie • SRIW • WBI
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une cohérence entre la Stratégie et les autres projets de leurs administrations respectives • Favoriser le développement de synergies entre actions transversales et sectorielles • Préparer les positions de la Wallonie au niveau belge et international • Faire de nouvelles propositions en vue de faire évoluer la Stratégie

	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les liens et synergies avec les stratégies en économie circulaire des Régions bruxelloise et flamande et de l'Etat fédéral
<i>Interactions avec le Comité de pilotage</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le GT transversal fait des propositions au Comité de pilotage • Le GT transversal rapporte au Comité de pilotage notamment pour le suivi de la mise en œuvre

Des groupes de travail thématiques

Des groupes de travail composés des acteurs clefs seront mis en place afin d'une part, de soutenir la coordination dans l'identification des actions pertinentes à mener pour l'évolution de la Stratégie et d'autre part, dans la recherche de synergies et des besoins de transversalité entre les thématiques proches. Ces groupes de travail permettront aussi d'optimiser la coordination de la mise en œuvre des actions des différents axes de la Stratégie.

Un dispositif efficace et collaboratif de soutien à la mise en œuvre des actions sera développé par le COPIL. Pour chaque action, un acteur pilote sera identifié. Un degré d'autonomie est attendu de ces pilotes pour la mise en œuvre de ces actions. Des réunions semestrielles avec les pilotes des projets seront notamment menées par la Cellule de coordination et gestion journalière en vue d'identifier les synergies ou les besoins de transversalité des actions en cours.

Au sein des GT thématiques, il y a aura notamment un groupe de travail d'identification et de levée des barrières à l'économie circulaire ainsi qu'un groupe de travail dédié au financement.

Une approche qui favorise l'animation, la mobilisation, et le networking

La mise en œuvre de la Stratégie va impliquer un nombre important d'acteurs, directement ou indirectement. Un important travail de diffusion d'information, de transparence, de mutualisation et de networking sera nécessaire.

Plutôt qu'un processus administratif lourd, il s'agira d'envisager comment des outils digitaux collaboratifs souples et conviviaux peuvent être mobilisés pour appuyer les acteurs dans ce travail (ex : Groupes Yammer, Equipes Teams, plateforme collaborative de gestion de projets avec visualisation des échéances, rôles de chacun).

La volonté est de mettre en place une dynamique participative afin d'assurer une collaboration efficace de l'ensemble des acteurs concernés par la Stratégie. Pour qu'une telle gouvernance participative fonctionne de manière efficace et soit viable, un cadre est nécessaire. Il sera défini en se basant sur les valeurs que veut faire vivre cette Stratégie et celles de chacune des parties prenantes. Ce travail de définition des valeurs sera mené au sein d'un groupe de travail émanant de la Plateforme d'Économie Circulaire au début du processus de mise en œuvre. Seront ainsi définis :

- Les valeurs (charte de la Plateforme) : c'est-à-dire la manière dont chacun doit se comporter au sein du groupe. Ces valeurs sont indispensables pour entretenir de bonnes relations entre les membres de la Plateforme et développer des méthodologies de travail pertinentes.
- Le pourquoi : quel est l'intérêt pour chacun et pour le groupe d'entretenir un tel comportement.

À côté des outils collaboratifs virtuels utilisés par les acteurs de la Plateforme d'Économie Circulaire pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie, les actions de l'axe mobilisation de la Stratégie mettront en place des dispositifs de communication élargie à destination des membres de la Plateforme, mais également de l'ensemble des acteurs régionaux et du grand public, notamment :

- Un site internet relatif à la mise en œuvre de la Stratégie (via economiecirculaire.wallonie.be) ;
- Des séminaires thématiques ;
- Une campagne d'information ;
- Un répertoire interactif des acteurs de l'économie circulaire en Wallonie élaboré en collaboration avec l'AdN.

VI. Monitoring

Dans les prochaines étapes d'élaboration de la stratégie, des valeurs cibles seront définies. Celles-ci refléteront les ambitions de la Région wallonne présentée plus haut dans le document. Dans certains secteurs, des indicateurs d'éco-efficience et de coût/efficacité seront également définis.

Par ailleurs, un tableau de bord d'indicateurs de réalisation des mesures, permettant d'assurer le suivi et l'évolution de la Stratégie sera développé. Finalement, il est également ici fait référence à l'action 17 (mettre en place un tableau de bord de déploiement de l'EC en Wallonie) de la Stratégie.

Glossaire

Allongement de la durée d'usage	Recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.
Approvisionnement durable	concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant les rebuts d'exploitation et en limitant l'impact sur l'environnement, notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergies renouvelables que non renouvelables
Biobasé	Se dit d'un produit ou d'un matériau entièrement ou partiellement fabriqué à partir de matières d'origine biologique.
Biodiversité	Diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes.
Biomasse	La biomasse est l'ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale. En effet, les matières organiques peuvent devenir une source d'énergie inépuisable. Celle-ci est extraite des matières organiques par combustion, méthanisation et autres transformations chimiques.
BREEAM	Building Research Establishment's Environmental Assessment Method est la méthode d'évaluation environnementale des bâtiments la plus répandue dans le monde (115.000 bâtiments certifiés et 700.000 enregistrés).
Circuits courts	Mode de production et de commercialisation qui vise à rapprocher le producteur du consommateur, et ce, dans tous les secteurs. Il s'agit donc de réduire le nombre d'intermédiaires afin d'assurer un revenu équitable au producteur et renforcer les liens sociaux. A travers la proximité géographique entre les acteurs, les circuits courts permettent également de réduire les impacts environnementaux liés au transport.
Consommation collaborative	Elle repose sur le partage ou l'échange entre particuliers de biens (voiture, logement, parking, perceuse, etc.), de services (covoiturage, bricolage, etc.), ou de connaissances (cours d'informatique, communautés d'apprentissage, etc.), avec échange monétaire (vente, location, prestation de service) ou sans échange monétaire (dons, troc, volontariat), parfois par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation.
Consommation responsable	La consommation responsable doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service).
Cycle de vie	Le cycle de vie d'un produit prend en compte toutes les activités qui entrent en jeu dans la fabrication, l'utilisation, le transport et l'élimination de ce produit. Le cycle de vie est généralement illustré comme une série d'étapes, depuis la production (extraction et récolte des matières premières) jusqu'à l'évacuation finale (élimination ou valorisation), en passant par la fabrication,

	l'emballage, le transport, la consommation par les ménages et les industries et le recyclage ou élimination. C'est la base de l'éco-conception
Déchet	Toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.
Echelle de Lansink	Cette échelle présente de la sorte un cadre normatif pour juger l'efficacité dans l'utilisation des ressources : la réutilisation demande moins de ressources ou d'énergie que sa réparation, de même que la réparation demande moins de ressources ou d'énergie que son recyclage. Lorsqu'un produit ne peut plus être recyclé, il peut être incinéré pour valoriser son potentiel énergétique. Tout au bas de l'échelle de Lansink se trouve finalement la mise en décharge, soit l'étape ultime d'un déchet lorsque celui-ci ne peut plus du tout être valorisé.
Echelle de Moerman	Il s'agit de la déclinaison pour les produits alimentaires de l'échelle générale de Lansink. L'échelle de Moerman indique que l'ordre à préférer est d'abord la prévention puis les dons aux banques alimentaires. Si le produit n'a pas pu être utilisé pour l'alimentation humaine, il vaut alors mieux l'intégrer dans un circuit agricole (nourrissage d'animaux de rente, compostage). Si ce n'est possible, alors la perte de nourriture doit en partie être compensée en valorisant au mieux sa valeur énergétique (biométhanisation, incinération par récupération de chaleur)
Eco-conception	Intégration systématique des aspects environnementaux dès la conception et le développement de produits (biens et services, systèmes) avec pour objectif la réduction des impacts environnementaux négatifs tout au long de leur cycle de vie à service rendu équivalent ou supérieur. Cette approche dès l'amont d'un processus de conception vise à trouver le meilleur équilibre entre les exigences, environnementales, sociales, techniques et économiques dans la conception et le développement de produits
Economie de la fonctionnalité	L'économie de fonctionnalité consiste en la substitution de la vente d'un produit par la vente de l'usage. La valeur d'un produit pour le consommateur réside dans la fonction, donc les bénéfices qu'il retire de son utilisation en réponse à son besoin, et non dans la possession du produit en question.
Economie verte / transition verte	L'économie verte regroupe deux types d'activités : des activités classiques réalisées avec des procédés moins polluants ou moins consommateurs d'énergie, et les éco-activités, dont la finalité est la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. Ces activités s'inscrivent dans un objectif de croissance verte : il s'agit de favoriser un développement durable et soutenable sur le long terme. Cette démarche engage la responsabilité sociétale des entreprises qui s'y réfèrent.
Métabolisme	Ensemble de flux physiques qui convertissent des matières premières, de l'énergie et du travail en produits finis et en déchets dans un état relatif d'équilibre
Magasin de seconde main	récupère les objets dont les utilisateurs souhaitent se débarrasser. Réparés, ils sont revendus sans but lucratif, à prix réduit. Ces magasins contribuent ainsi à la réutilisation des produits et sensibilise le public aux gestes écocitoyens de réduction des déchets (choix de consommation, entretien des objets, produits de seconde vie, tri, etc.). Ils permettent de créer des emplois et particulièrement de faciliter l'insertion de personnes en difficulté.
Métaux rares	Métaux pouvant entraîner des impacts industriels ou économiques négatifs importants liés à un approvisionnement difficile, sujet à des aléas. Dès 2008, la Commission européenne a publié une liste de ces métaux dont la production est la quasi exclusivité de quelques pays : Chine, Brésil, Afrique du Sud et Chili, pour ne citer que les principaux.
Obsolescence programmée	renvoie à un ensemble de techniques visant à diminuer la durée de vie des produits et, par conséquent, à en accélérer le renouvellement.

Repair cafés	Lieu d'échange et de partage du savoir pour apprendre à réparer et / ou à connaître les gestes qui permettent d'éviter la panne et d'allonger la vie des objets
Services écosystémiques	Avantage matériel ou immatériel que l'homme retire des écosystèmes. Certains services écosystémiques sont des avantages matériels liés à des processus naturels tels que la production de biens directement consommables, l'autoépuration des eaux, la stabilisation des sols ou la pollinisation ; d'autres sont des avantages immatériels, comme des activités récréatives ou culturelles
Sous-produit	Une substance ou un objet issu d'un processus de production dont le but premier n'est pas la production de cette substance ou cet objet peut être considéré comme un sous-produit et non comme un déchet
Symbiose industrielle	La symbiose industrielle est une démarche opérationnelle qui s'inspire des écosystèmes naturels pour tendre vers une gestion optimale des matières et de l'énergie. Elle constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins
Terres rares	Métaux précieux utilisés dans les nouvelles technologies tels que les smartphones, tablettes, voitures électriques, technologies médicales, panneaux photovoltaïques, éoliennes, etc. Les besoins devant fortement augmenter à l'avenir mais les réserves étant limitées, provoquant une flambée des prix sur les marchés et de vives tensions dans certaines parties du globe, il devient stratégique pour les constructeurs et les Etats de sécuriser les approvisionnements par la création de filière de recyclage ou de trouver des alternatives